

**VILLE DE SIN LE NOBLE**

**CONSEIL MUNICIPAL**



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017**

**Sous la Présidence de  
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

**REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2017**  
**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	<b>PRESENTS</b>	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
<b>DUMONT</b> Christophe	<b>X</b>			
<b>HOURNON</b> Jean-Paul	<b>X</b>			
<b>MASCLET</b> Johanne	<b>X</b>			
<b>CARREZ</b> Didier	<b>X</b>			
<b>FAIVRE</b> Caroline	<b>X</b>			
<b>ALLARD</b> Patrick	<b>X</b>			
<b>TAILLEZ</b> Isabelle	<b>X</b>			
<b>DESMENEZ</b> Jean-Claude	<b>X</b>			
<b>DELATTRE</b> Marie Josée		<b>X procuration à Françoise SANTERRE</b>		
<b>DELVAL</b> Freddy	<b>X</b>			
<b>WIDIEZ</b> Dimitri	<b>X</b>			
<b>DAMBRIN</b> Pascal	<b>X</b>			
<b>JOUVENEZ</b> Jean-Luc	<b>X</b>			
<b>CHOTIN</b> Jean-Michel		<b>X procuration à Johanne MASCLET</b>		
<b>JARUGA</b> Henri	<b>X</b>			
<b>LESPAGNOL</b> Fatima	<b>X</b>			
<b>WIDIEZ</b> Lise		<b>X procuration à Patrick ALLARD</b>		
<b>SALPETRA</b> Elise		<b>X procuration à Jean-Claude DESMENEZ</b>		
<b>DORNE</b> Sylvie	<b>X</b>			
<b>BEDENIK</b> Claudine	<b>X</b>			
<b>BERLINET</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>GEMZA</b> Joselyne		<b>X procuration à Freddy DELVAL</b>		
<b>SANTERRE</b> Françoise	<b>X</b>			
<b>DUMONT</b> Christiane	<b>X</b>			
<b>BRIDOUX</b> Josyane			<b>X</b>	
<b>STOBIECKI</b> Jean-Pierre	<b>X</b>			
<b>LEGRAND</b> Véronique	<b>X</b>			
<b>WOSINSKI</b> Bruno			<b>X</b>	
<b>POP</b> Cerasela	<b>X</b>			
<b>GUERIN</b> Victor	<b>X</b>			
<b>DEBLANGY</b> Lucie			<b>X</b>	
<b>CAMPISANO</b> Vincent	<b>X</b>			
<b>POULAIN</b> Daniel				<b>X</b>

(Manque l'appel problème d'enregistrement)

M. le MAIRE :

2<sup>ème</sup> subvention de la CAF toujours sur le multi-accueil pour la création d'une salle de repas et d'un local de stockage pour les couches de 127 104 €, ce qui fait donc que nous avons obtenu 316 424 € de la Caisse d'allocation familiale pour la création d'une salle de repas, un local couches et la rénovation de cet établissement.

Une réponse positive également à une demande de subvention au titre de la DETR 17 495€ pour la restauration des abats sons de l'église Saint Martin.

Une autre bonne nouvelle puisque nous avons obtenu au titre de la dotation politique de la ville, cette fameuse dotation dont on nous annonce la disparition d'ici 2020, donc 478 073€ pour l'école de musique, puisque vous savez nous avons déposé un projet de demande de subvention pour la rénovation et l'extension, donc 478 073 € accordé au titre de la DPV.

Au niveau de la transformation de l'ancienne école Matisse en centre social, nous avons déjà eu plusieurs subventions, des dotations développement urbain, du fonds de soutien à l'investissement local l'année dernière et nous venons d'obtenir 50 000€ de la CAF pour compléter le projet sur la réhabilitation de Matisse en centre social, projet d'1 700 000 pour 1 400 m<sup>2</sup>, qui seront déployés pour les centres sociaux.

Autre bonne nouvelle, 20 990 € au titre de la DSDT (conseil régional) pour la création d'une aire de jeux aux Epis. Ce n'est pas un city stade c'est une aire de jeux, pour les enfants, pour les mamans aller au parc.

Nous avons obtenu 10 000 € au titre d'une réserve parlementaire de Patrick Masclat, qui est décédé depuis mais il avait monté le dossier avant et le ministère de l'intérieur nous l'a accordé. 10 000 € de réserve parlementaire au titre de la restauration des orgues de l'église Saint Martin.

Nous avons également obtenu une autre réserve parlementaire de 15 000 €, du député Jean Jacques Candelier, de l'ex-député Jean-Jacques Candelier, mais nous avons monté les dossiers à la fois avant les élections et avant la disparition de la réserve parlementaire, dont on dit qu'elle ne sert à rien, donc 15 000 € de réserve parlementaire pour la restauration de la voirie de la rue Edouard Vaillant sachant que nous avons déjà eu l'année dernière une réserve parlementaire du député Candelier pour la restauration de la voirie de la rue Henri Ghesquière. Alors ça y est c'est confirmé, nous avons bien eu les subventions du ministère de l'écologie dans le cadre du TEPCV - Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte-, pour l'éclairage public des rues de Douai, Verdun et Carnot c'est fois ci c'est 100 438 € de subvention.

Toujours au titre du TEPCV, nous avons obtenu dans le cadre d'un projet de plantation participative, c'est-à-dire des plantations avec les habitants, et c'est d'essence locale, nous avons obtenu 19 050,40 €.

Nous avons donc 1 027 421 € de ces quelques subventions. Nous répondons également à un appel projet de l'agence de l'eau et de la CAD pour la mise en conformité en matière d'assainissement de nos bâtiments publics, comme vous savez, de très nombreux ne sont pas aux normes d'assainissement ce qui provoque parfois des situations compliquées pour le moins, et donc là nous devrions avoir droit à 4 800 € par bâtiment que nous mettrions aux normes. On en prévoit entre 6 à 10, donc 30 à 50 000 € de subventions qui devraient tomber.

Et nous avons également déposé des dossiers au titre des projets territoriaux structurants pour Matisse, pour Joliot Curie. Pour Matisse on en a parlé tout à l'heure, nous avons déjà obtenu de nombreuses subventions : la DDU, le FSIL, la CAF et là nous avons sollicité le Département pour 76 184 € et pour compléter le budget, pour la salle de sports Joliot Curie, nous avons déjà obtenu plusieurs centaines de milliers de subventions l'année dernière pour réhabiliter cette salle, nous avons sollicité le Département pour aller au taux maximal d'intervention des financeurs publics, à 85 158 € et ces délibérations seront prises début octobre mais on nous dit qu'elles auraient reçu un avis favorable.

Donc si nous obtenons ces dernières subventions, ce sont donc 1 217 563 € que nous aurions eu en 2 mois, donc c'est plutôt de bonnes nouvelles.

Alors les bonnes nouvelles n'arrivent jamais seules, en général elles arrivent avec une mauvaise nouvelle à Sin le Noble, effectivement vous avez noté ce qui nous inquiètent beaucoup, la disparition des emplois aidés, parce-que la ville de Sin le Noble, ce sont 47 emploi aidés actuellement. Sur ces emplois aidés ce sont 47 personnes qui sont à l'emploi, qui se lèvent tous les matins, qui ont la dignité de ramener un salaire à la fin du mois, pour lesquels nous adhérons à l'association IDEES et donc pendant 2 ans où elles sont employées chez nous, on travaille avec l'association IDEES à lever les freins à leur employabilité. On a déjà embauché des gens qui dormaient dans une voiture, alors comment trouver un travail

quand on dort dans la voiture ou dans une caravane, donc on trouve un logement ; parfois des jeunes qui ont le diplôme qu'il faut mais qui n'ont pas le permis, donc on fait passer le permis, on fait passer les CACES, les habilitations, les titres professionnels. Ce sont donc 47 personnes qui avaient foi en l'avenir et qui subitement l'ont un peu moins. Ensuite c'est 47 personnes qui œuvraient pour la collectivité à rendre le service à la population, là aussi on va devoir s'interroger dans les semaines et les mois qui viennent pour savoir comment on va maintenir le niveau de service à nos populations.

Troisièmement nous avons des aides, ce sont plus de 400 000 € d'aides qui vont disparaître du jour au lendemain, là aussi ça va nous poser questions. Ça pose d'autant plus questions sur le lien avec l'Etat, puisque aujourd'hui l'Etat d'un revers de main nous dit il n'y a plus d'emplois aidés sans faire attention à ces 47 personnes, sans faire attention aux finances de la Commune et sans faire attention aux services qui étaient générés. Sauf que l'Etat oublie également que c'est lui qui vient nous voir quand le gouvernement précédent ouvre les vannes et dit prenez des emplois aidés. J'ai déjà eu des réunions avec des partenaires de l'emploi, on hésitait entre 2 personnes et on nous disait prenez les 2, ils sont tous les 2 éligibles. Malgré tout on vient voir les communes quand il faut lutter contre le chômage, et voir baisser les chiffres, mais du jour au lendemain les communes qui ont joué le jeu et qui ont donc 47 emplois aidés dans leur effectif, du jour au lendemain sans aucune considération, sans aucune concertation, tout cela vole en éclat. Et puis enfin pour moi c'est la fin de nos politiques que nous menions, on avait la discussion parfois avec d'autres élus, je ne souhaitais pas aller à la titularisation de ces emplois, pour moi cela faisait partie de la politique municipale en matière du retour à l'emploi. Parce que si on titularisait ces 47 personnes, au-delà d'avoir les moyens de le faire déjà, derrière c'était on avait 47 personnes et toutes celles qui n'étaient pas entrées dans la collectivité, elles restaient sur le bord du chemin. Donc le but c'était d'avoir 47 qui à la limite pouvaient trouver un CDI parce qu'ils avaient passé le permis, ils avaient passé le CACES, ils avaient 2 ans d'expérience professionnelle, ils avaient un logement, ils avaient réglé les problèmes, le frein à l'emploi et nous on allait en chercher d'autres derrière. Donc pour moi au-delà du service public qui était rendu à nos populations, au-delà des recettes qui étaient générées pour la ville qui en a bien besoin, c'était aussi une de nos actions de politique d'aide et de retour à l'emploi. Ça je pense que ça sera un point structurant de nos réflexions dans les semaines qui viennent, je vous le disais tout à l'heure, nous irons au débat d'orientation budgétaire, au budget primitif d'ici la fin de l'année, donc c'est un sujet qui va forcément animer nos réflexions, j'allais dire nos débats, un débat est constructif, nos discussions, nos dialogues, à la fois dans les commissions, à la fois lors des deux Conseils municipaux mais également lors de la journée de séminaire que nous passons traditionnellement avant le DOB avec les élus des sensibilités différentes. Au moins vous le savez tout de suite c'est une inquiétude forte.

Ne nous réjouissons pas trop, on peut se réjouir du 1 200 000€ ... parce que tout ça ce sont des recettes d'investissement, ça veut dire qu'en face il faut mettre 20%, 30% en fonction des taux de financement de ces projets, de nos ressources, mais en fonctionnement où nous sommes particulièrement pauvre, il nous faudra encore trouver la solution. Et vous le savez depuis l'élection on a refusé d'augmenter les impôts, refuser de baisser les aides aux associations, refuser de faire payer les nouvelles activités périscolaires, on a refusé de baisser les services. Le problème quand il n'y a plus de gras on est sur l'os et quand on est sur l'os ça fait toujours plus mal, on ne sera pas assez de 33 cerveaux pour trouver la solution mais comme ça il n'y a pas d'euphorie suite au 1 200 000 euros de diverses subventions d'investissement qu'on a trouvés.

Je dois vous annoncer également que nous sommes passés, je vous l'avais annoncé lors du dernier Conseil municipal, que nous passons le 10 juillet au comité d'engagement de l'ANRU à Paris, ça s'est très bien passé. Nous avons reçu la semaine dernière l'avis, je peux vous faire lecture très rapidement, donc les conclusions, parce que ça fait 10 pages, donc je ne vais pas tout vous lire, la décision du comité d'engagement : *« les partenaires saluent la qualité des réflexions menées pour préparer ce protocole de préfiguration ainsi que la volonté partagée par l'agglomération, les communes, les bailleurs sociaux concernées de finaliser le renouvellement urbain du quartier prioritaire des Epis. Ils ont pris connaissance de la priorité donnée à un retour de la dynamique économique qu'avait connu le Douaisis. A cette démarche fondamentale s'adossent les stratégies de renouvellement urbain développées sur chaque quartier prioritaire. Ils souhaitent que les travaux en cours sur la convention intercommunale d'attribution aboutissent à définir un objectif précis opérationnel de rééquilibrage du parc de logements locatifs sociaux. Les interventions sur le renouvellement urbain y participeront par la déconcentration du logement locatif social sur les quartiers prioritaires et sa reconstitution sur toute l'agglomération. »*

Donc voilà ils ont salué la qualité des réflexions menées pour préparer ce protocole. On a un avis favorable pour aller au protocole de préfiguration pendant les 18 mois qui sera donc financé, la Commune doit y mettre une partie également, on en parlera au DOB, ce n'est pas très élevé puisqu'aujourd'hui l'ANRU et la Caisse des dépôts vont financer une grande partie, j'aurais pu ajouter les subventions qui sont prévues dedans mais comme rien n'est décidé sans le NPNRU parce-que si on n'a plus d'emplois aidés, si on n'a plus de dotations politiques de la Ville, faudra qu'on se pose la question de la capacité à la Ville, c'est ce que je leur ai dit le 10 juillet, à Paris au comité d'engagement, la Ville ne renouvellerait pas les erreurs du passé. C'était une bonne idée d'être retenu dans les 200 quartiers d'intérêt national en France, mais que nous n'irions pas dans les erreurs du passé qui nous avait valu un rapport de 34 pages de la Chambre régionale des comptes. Ensemble on en discutera, la CAD est prête .... donc apparemment la Caisse des dépôts, et l'ANRU et la Région c'est un peu plus de 50%, la CAD prendra 50% des 50% donc ce qu'il fait que sur [...] c'est quelques milliers d'euros mais encore faut-il les avoir, donc là aussi on en discutera tranquillement lors des discussions, lors du séminaire de travail.

Enfin une autre information, je vous annonce la prochaine réunion de la commission extra communale de sécurité qui aura lieu en présence de M. le Sous-préfet, Mme la Commissaire divisionnaire, qui a été nouvellement nommée, je l'ai rencontrée début septembre et ce sera donc l'occasion du bilan de la 1<sup>ère</sup> année de travail de cette commission, puisque cela fait un an qu'elle fonctionne. Donc là c'est la plénière où il y aura M. le Sous-préfet, la Commissaire divisionnaire, les représentants des bailleurs, et donc je vous annonce que dans le cadre de travail sur la sécurité, la sécurité routière le recrutement d'un ASVP supplémentaire le 1<sup>er</sup> septembre 2017 qui porte donc à 3 le nombre des ASVP. Ce n'est pas neutre puisqu'au début on en avait 1 et demi mais il y en avait un qui était en arrêt maladie, on a passé le demi à temps complet puisqu'il était à temps partiel, aujourd'hui on en a 3 à temps complet.

Et je propose qu'un point soit réalisé lors d'un prochain Conseil municipal, on verra si c'est celui de novembre ou décembre, mais je vous propose qu'un point soit réalisé sur le travail de cette commission, puisqu'on la crée ici, c'est un nouvel outil de démocratie participative avec le proviseur, le principal, les représentants de l'éducation nationale, les bailleurs, les représentants d'Auchan, de Sourcéane, enfin tous ceux qui peuvent repérer des signaux faibles ou avoir des soucis de sécurité sur le territoire.

Cela fait un an qu'un beau travail est réalisé, porté par Jean-Claude Desmenez qui est l'adjoint en charge, avec un cabinet qui nous accompagne de façon professionnelle. Et donc il est normal qu'on en discute lors d'un Conseil municipal puisqu'on avait déjà eu des questions de la part de M. Guérin à l'époque, ... et le Conseil municipal a voté cette commission donc il est normal qu'on vienne en rendre compte et en plus je trouve que cela sera intéressant puisque ce sera dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire et dans le cadre du budget primitif. Donc on viendra vous rendre compte du travail de cette commission et surtout les conclusions que nous aurons à en tirer et notamment sur la réflexion que nous menons sur la création d'un service dédié à la tranquillité publique et sur toute une série d'investissements que nous avons ou que nous allons inscrire au plan pluriannuel d'investissement, au budget primitif 2018, en matière de sécurité, en matière de sécurité routière, en matière de vidéo protection. Et là aussi je pense que c'est un point dont on pourra discuter lors du séminaire de travail avec les groupes de sensibilité différente et qui se tiendra comme chaque année préalablement à l'examen du débat d'orientation budgétaire et cela est d'autant plus intéressant c'est un an de travail de la commission extracomunale de sécurité et c'est le renouvellement des conseils de quartiers avec lesquels on a une cartographie de l'ensemble du territoire et on a bien remonté toutes les problématiques en matière de stationnement, circulation, sécurité, sécurité routière sur le terrain avec la population, là on peut passer à la phase de résolution des difficultés qui nous sont remontées notamment le stationnement, la circulation, le plan de stationnement, le plan de circulation avec la création de place de stationnement et tout ça viendra après le plan de reconquête des voiries car avant de faire tout ça il faut d'abord aller reconquérir nos voiries, on est déjà parti en reconquête de 16 voiries, on verra dans le PPI qu'on ira en chercher d'autres. On peut maintenant commencer à travailler le plan de circulation et le plan de stationnement.

Enfin dernière annonce dont je souhaitais vous faire part, dans le cadre de la structuration des services municipaux, je vous annonce que nous avons recruté un responsable de la commande publique spécialisé en marchés publics, il est formateur au CNFPT, il a été recruté en juillet et le service est désormais composé de 3 personnes et il a été placé sous l'autorité de la Direction des affaires juridiques. On continue la structuration, la prochaine étape sera de structurer le service qui devra répondre à la délégation de Jean-Claude Desmenez, tranquillité publique,

stationnement, sécurité, sécurité routière, circulation, vidéo protection, on est déjà en train d'y travailler avec 3 nos ASVP.

Voilà les informations que je souhaitais porter à votre connaissance avant d'aborder l'ordre du jour de la présente réunion de Conseil municipal et avant d'aborder l'ordre du jour, comme d'habitude vous trouvez page 9 l'état des décisions directes et page 11 c'est une nouveauté l'état des marchés notifiés.

Mme LEGRAND : Je n'ai pas trouvé le procès-verbal de la séance du 15 mai.

Mme ALQUIER : Il était sur table la dernière fois. Donc par souci d'économie, on ne l'a pas remis.

Mme LEGRAND : Une deuxième chose c'est par rapport à l'ANRU, vous êtes allés à Paris effectivement le 10 juillet, on est profondément désolé de savoir que les contrats aidés vont être arrêtés dans toutes les communes de France mais aussi dans les associations et cela va être une catastrophe premièrement déjà. Et donc on s'associe à une démarche éventuelle de votre part pour essayer de faire comprendre à ce nouveau gouvernement de l'utilité de ce type de contrat qui permettait à la fois effectivement aux personnes de reprendre, de remettre le pied à l'étrier mais aussi pour certains de retrouver un emploi durable. C'est vraiment dommageable.

Par rapport à l'ANRU aussi et ça va dans le même sens, il y avait aussi dans les projets ANRU une clause d'insertion, est ce qu'elle reste ou est-ce que le gouvernement a aussi l'intention de la supprimer.

M. le MAIRE : Là je n'ai pas d'information particulière en la matière puisque là on va au protocole de préfiguration, ils ont salué le travail que nous avons déjà fait puisqu'on y voit très clair sur la stratégie qui a été posée pour aboutir à la rénovation urbaine du quartier. Maintenant le protocole de préfiguration ça va être des études pendant 18 mois, des études de peuplement, des études diverses et variées, des études juridiques également parce qu'il y a le bâtiment (incompréhensible), le bâtiment des Alexias et il y a aussi des études juridiques de très très hauts niveaux à trouver donc d'ici 18 mois on en saura plus qu'aujourd'hui. Vous m'auriez interrogé il a 15 jours les emplois aidés on n'en parlait pas, il y a un mois on n'en parlait pas ça tombe du jour au lendemain. En tout cas l'ANRU pour l'instant est très très attaché à ces emplois particuliers. A chaque fois qu'on fait une revue de projets, on passe un certain temps à expliquer qu'on a bien réalisé les heures d'insertion, les sorties positives, qui est concerné des hommes des femmes, des personnes de tel âge, de tel niveau de diplôme. L'ANRU ancienne version c'était quelque chose de très important, le NPNRU nouvelle version il a le temps de changer 45 fois d'ici qu'on y soit, parce que pour l'instant on est qu'en protocole de préfiguration. Et ensuite sur les emplois aidés ne soyez pas étonné, puisque avec le Président Poiret nous étions à une réunion qui était à l'initiative du député Bruneel et de son suppléant Jacques Michon à la mairie de Waziers jeudi dernier, et donc le président Poiret a proposé une bache qui sera posé sur les Hôtels de Ville, j'ai dit oui pour la défense du Canal Seine nord d'une part et pour les emplois aidés d'autre part. Ne soyez pas étonné s'il y a une bache qui arrive dans les jours ou les semaines qui viennent pour dire comme quoi toutes ces choses-là étaient importantes, il y a avait Frédéric Chéreau, il y avait Christian Poiret, il y avait Maryline Lucas et Charles Beauchamp, Jacques Michon ... il y avait des élus non-inscrits de petits villages, il y avait vraiment toutes les sensibilités qui étaient, donc je pense qu'effectivement, peut-être que l'on ira, on regardera si on adopte une motion commune et qu'on l'envoie à qui de droit. Il y a jeudi soir une délégation d'élus du territoire qui sera reçue par Monsieur le Sous-préfet.

On avait autres choses à faire, mais à chaque fois qu'on règle un problème, on nous en ajoute un autre.

Voilà je vous propose d'aborder désormais l'ordre du jour, donc la 1<sup>ère</sup> délégation est celle de l'administration générale donc je suis le rapporteur.

## **I/ADMINISTRATION GENERALE**

### **1 - Avis de l'assemblée délibérante sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2018**

M. le MAIRE : Ça vous commencez à connaître puisque c'est une délibération qui est désormais usuelle pour laquelle la collectivité est plus opérationnelle au regard du calendrier institutionnel

cette année que lors de la première mise en œuvre des nouvelles modalités de dérogation. Puisque la première année, on avait fait ça à la date limite, là on a vraiment du mou cette année.

Alors la note de synthèse, nous sommes page 15, vous explique que l'article L.3132-26 du Code du travail qui est issue de la loi Macron du 6 août 2015 a modifié les anciennes conditions des dérogations accordées par le Maire en la matière, et qu'une liste maximale de 12 dimanches est arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante par décision du maire après un avis du conseil municipal, c'est le cas ce soir. Pour 2018 la liste doit donc être arrêtée au 31 décembre 2017, et après un avis simple du Conseil municipal sur la liste proposée, l'organe délibérant de l'EPCI, dont la commune est membre, la CAD en l'occurrence, doit émettre un avis conforme, quand le nombre de dimanche est supérieur à 5.

La Commune pourra saisir dès lors le président de l'EPCI bien avant le 31 octobre, soit 2 mois avant le 31 décembre 2017 puisqu'il y a un délai de 2 mois, et sans réponse de l'EPCI dans un délai de 2 mois l'avis est réputé favorable et donc nous pourrons prendre l'arrêté avant la date du 31 décembre.

Nous avons donc par courrier du 28 août 2017 consulté les organisations professionnelles intéressées, et nous avons également réalisé un sondage auprès des commerçants pour affiner le projet de liste des dérogations au repos dominical et ce par un courrier de consultation du 18 juillet 2017, qui a donc permis d'établir la proposition de liste au regard des souhaits des commerçants. Vous connaissez notre attachement et notre démarche de démocratie participative. Donc la proposition qui est donc faite, ce sont pour ces 12 dérogations au repos dominical :

- |                                |                         |                                   |
|--------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| - 14 janvier 2018              | - soldes                |                                   |
| - 10 juin 2018                 | - braderie centre-ville |                                   |
| - 1 <sup>er</sup> juillet 2018 | - soldes                |                                   |
| - 26 août 2018                 | - rentrée               |                                   |
| - 02 septembre 2018            | }                       |                                   |
| - 11 novembre 2018             |                         | - férié                           |
| - 25 novembre 2018             | }                       |                                   |
| - 02 décembre 2018             |                         | - avert                           |
| - 09 décembre 2018             |                         |                                   |
| - 16 décembre 2018             |                         |                                   |
| - 23 décembre 2018             | }                       |                                   |
| - 30 décembre 2018             |                         | - réveillon nouvelle année/ Blanc |

Voilà donc ce qu'il vous est proposé d'adopter, nous sommes page 17, dans la délibération pour l'article 1<sup>er</sup> propose d'émettre un avis favorable sur le calendrier 2018 relatifs aux ouvertures dominicales autorisées par le Maire pour les commerces de détail, comme la liste dont je viens de vous faire communication. Et l'article 2 vous expose les voies de recours et enfin je vous informe que la commission n°1 qui a travaillé sur ce projet de délibération en amont du Conseil municipal a émis un avis unanime et favorable lors de sa réunion du 13 septembre 2017.

Y a-t-il des remarques ou des questions à ce sujet ?

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Y at-il des absentions des voix contres ?

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### 2 – Modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD)

M. le MAIRE : Nous sommes page 19 de votre livret et qui nous propose d'examiner une modification de statuts de la Communauté d'agglomération du Douaisis (CAD). C'est un projet de délibération à vocation administrative qui vise à abonder les statuts de l'EPCI sur la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, on appellera ça GEMAPI désormais, en raison des changements qui sont opérés par les lois MAPTAM et NOTRe. Cette compétence exclusive et obligatoire se substitue aux actions préexistantes des collectivités territoriales et de leurs groupements, actions jusqu'alors facultatives et non uniformément présentes sur les territoires exposés au risque d'inondation ou de submersion marine.

Dans ce contexte il a été acté le principe de l'extension du périmètre du syndicat mixte du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), on a déjà parlé dans le cadre du PLU,

de l'Escaut à l'ensemble des EPCI qui étaient couverts par le SAGE de la Sensée dont la CAD fait partie.

Cette adhésion d'un EPCI à un syndicat porteur d'un SAGE nécessite qu'il soit doté de la compétence SAGE et la CAD a décidé de modifier ses statuts en ce sens lors du Conseil communautaire du 30 juin 2017. Cette extension de compétence figure à l'article 5.3 des statuts de l'EPCI comme suit : « *Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique* ».

Après délibération de l'organe délibérant de l'EPCI il revient aux conseils municipaux des communes membres de délibérer dans les trois mois qui suivent la notification de l'acte. Il convient donc ce soir au Conseil municipal de Sin-le-Noble de se prononcer sur cette modification, c'est tout le sens de la délibération qui vous est proposé page 21, dont l'article 1<sup>er</sup> vous propose de choisir entre approuve ou n'approuve pas et moi je vous propose d'approuver le projet de statut de la Communauté d'agglomération du Douaisis, modifiés. Et une fois que vous aurez accepté ce projet de statuts de la CAD modifiés, je vous demande dans l'article 2 de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent.

Pour votre bonne information nous avons mis en pièces jointes la lettre en recommandé avec accusé de réception du président de la communauté d'agglomération du Douaisis, nous sommes page 23, nous avons mis page 24 l'extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire du 30 juin 2017 qui consigne la décision du Conseil communautaire et enfin à partir de la page 27, 29, 31, 33 jusque 34 et 35 nous avons mis le comparatif des statuts adoptés et des statuts qui sont projetés.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce projet de modifications des statuts de la CAD ?

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des voix contres, des absentions ?

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 3 – Délégation du service public de production d'énergie calorifique de Sin-le-Noble. Rapport annuel du délégataire saison 2015/2016

M. le MAIRE : Nous sommes page 37. Ce projet de délibération est purement formel puisqu'il permet de prendre acte que le rapport annuel du délégataire d'un service public qui est géré en gestion délégué a bien été rempli, l'obligation qui lui incombe de transmettre à l'autorité délégante un rapport annuel dans lequel figurent notamment les éléments financiers permettant d'apprécier la gestion du service. Ce rapport a été présenté préalablement aux membres de la CCSPL Commission consultative des services publics locaux réunie le 12 septembre 2017. Quelques petites précisions, en termes de service public de chauffage urbain il est toujours raisonner en termes de saison de chauffe et non pas en année civile. Une saison de chauffe va du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 30 juin de l'année suivante, donc c'est le rapport c'est bien noté, c'est le rapport de la saison 2015/2016 donc le rapport du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 30 juin 2016 qui vous est présenté. Jean-Pierre Stobiecki était avec moi à la commission consultative des services publics locaux et j'ai bien demandé au délégataire lors de cette réunion de transmettre plus tôt ce rapport pour la saison 2016/2017 qui s'est achevé voici quelques semaines et donc ils nous ont promis une communication de ce rapport fin 2017/début 2018 ; ça a beaucoup plus de sens quand c'est un peu plus proche de la date de la saison de fin de chauffe, on se souvient s'il a fait chaud, s'il a fait froid, s'il y a eu des incidents ou pas.

Et on vous a bien précisé que ce document qui était fourni par le délégataire était consultable à la Direction des affaires juridiques.

Je ne sais pas si on a quelques slide ...

Monsieur GERMAIN : On peut j'ai l'intégralité.

M. le MAIRE : On peut passer très rapidement, 2 minutes, c'est juste une prise d'acte mais bon ... je ne sais pas ce qu'on a comme slides.

M. GERMAIN : On a tout.

M. le MAIRE : Effectivement on vous rappelle que Dalkia donc c'est .... le réseau de chaleur de Sin-le-Noble, c'est Dalkia qui est responsable de la production de la chaleur et de l'entretien du



réseau primaire, c'est un circuit en « aller » et « retour » en chaufferie et sous les chaussées par lesquelles la chaleur est acheminée.

Dalkia assure l'entretien des sous-stations en pied d'immeuble et livre la chaleur à une pression, à une température qui sont définies contractuellement. Le réseau primaire c'est la chaufferie où Dalkia produit la chaleur, l'envoie sous les chaussées, où on a le réseau et ensuite le réseau secondaire ce sont tous les immeubles et là ce n'est pas assuré par le délégataire dans le cadre de sa DSP mais il y a des contrats d'entretien spécifiques qui peuvent être signés avec un autre prestataire.

Donc ensuite on a le plan du réseau, vous reconnaissez le cœur des Epis, avec tout en bas ça va jusque l'hôpital, vous voyez bien Auchan, vous avez tous les collectifs des Epis et puis vous voyez ensuite que ça commence à irradier dans l'écoquartier du Raquet. Sur ce rapport Sourcéane n'était pas encore mis en service puisque ça s'est terminé au 30 juin 2016 et que Sourcéane a commencé à être mis en chauffe à partir d'octobre mais on voit que ça commence à se ... Malgré tout ce réseau de chauffage urbain qui est enterré sous la chaussée avec la chaufferie qu'on avait inauguré il y a quelques mois, donc ça commence à se développer tout doucement.

Donc les quelques chiffres clés du réseau : 7 268 mètres de réseau, 29 abonnés, ça paraît peu 29 abonnés mais en fait ces 29 abonnés représentent 4 000 logements desservis et la puissance souscrite est 20 988 kW. La quantité de chaleur qui a été distribuée en 2015 et 2016 : 27 474 méga watt heure et ensuite la mixité énergétique ce n'est pas juste de produire de la chaleur, après c'est le mixe énergétique qui est derrière, vous avez en vert la grande partie 55% : ce sont des énergies renouvelables et de récupération, ils récupèrent de l'énergie c'est ce qu'on appelle la biomasse. Ensuite vous avez en jaune le gaz naturel qui est à 22%, 23% c'est la chaleur de la cogénération et vous avez un tout petit trait ça c'est le fioul, en cas de panne il y a toujours ...

Les équipements de production du réseau, ensuite ... c'est vrai qu'on en a parlé jamais trop, c'est bien de prendre 2 minutes même si ça été présenté en CCSPL. Vous avez un peu ici le fonctionnement, un peu de fioul qui arrive, ce n'est pas beaucoup 13 méga watt heures ça va dans les chaudières fioul/gaz, il y a le gaz également à la fois pour les chaudières et la cogénération. Ensuite vous avez la cogénération, 100% d'énergie primaire et ensuite ça repart en électricité qui est vendu à EDF et ensuite il y a de la chaleur qui va dans le réseau et ensuite 7 324 tonnes qui vont dans les chaudières en bois et qui part sur les 29 abonnés que l'on a vus précédemment et qui représente 4 000 logements desservis.

Le mixe énergétique du réseau, on a déjà parlé tout à l'heure, on nous dit que cette mixité énergétique du réseau permet d'éviter 4 328 tonnes de CO<sup>2</sup> par an.

Les besoins du réseau, on voit un histogramme des chaleurs distribués, de la vapeur qui est vendu, ce qui est intéressant ... alors après ça dépend de la rigueur de l'hiver, ça monte, ça descend, ça dépend aussi du nombre de clients desservis, et donc en 2015/2016 il y a eu des progrès des différents travaux sur cette zone, donc les nouveaux raccordements au réseau d'abonnés donc la résidence les Vergers à savoir les résidences de Partenord habitat, la résidence du Raquet pour Norévie, et maisons Marianne pour ICF Habitat. Pour l'année prochaine on verra les nouveaux dont Sourcéane et ça pèsera tout de suite lourd.

Ensuite le schéma suivant on ne va pas s'arrêter plus que ça mais ça explique après c'est la sous station, on parle de la chaufferie mais après ça arrive dans la sous station au pied d'immeuble, vous avez le schéma de principe qui explique comment tout ça arrive, tout ça repart avec les échangeurs.

Le compte rendu opérationnel de la délégation donc les équipes qui sont à disposition, cela n'a pas beaucoup d'intérêt ici.

Les interventions qui ... une analyse des interventions non programmée, ce qui est assez intéressant, c'est qu'il y a peu d'interventions qui sont programmées sur des signalements puisque tout est sous alarme donc la majeure partie des interventions qui sont déclenchées le sont par des alarmes et la télégestion. On n'attend pas que le problème soit arrivé chez l'utilisateur, ce qui permet d'anticiper les défauts avant que les usagers n'en prennent connaissance.

Le compte rendu financier vous avez un petit tableau qui est intéressant puisque c'est le coût comparatif du coût de chauffage pour un logement type de 65m<sup>2</sup>, vous voyez tout en bleu à 489 c'est le chauffage urbain de Sin-le-Noble et ensuite vous avez comparé à tous les systèmes de chauffage, le vert pistache à 1 377 c'est ce qui coûte le plus cher c'est l'individuel en électricité, on est à 3 fois et demi le coût du chauffage urbain ; l'individuel gaz et ensuite tout ce qui est par les chaufferies : du gaz dérégulé, du gaz régulé ou du fioul.

Un rappel de la structure tarifaire sur la diapo suivante avec cela est connu, on peut toujours le rappeler, l'énergie c'est les consommations c'est ce qu'on appelle le R1, c'est un élément qui

est proportionnel en fonction de la consommation des combustibles et ensuite c'est le R2 qui est le service et qui représente tous les coûts de l'énergie électrique de fonctionnement, des installations, de la maintenance, et le financement des gros travaux donc tout cela nous donne le coût global moyen.

Donc l'historique, l'évolution du tarif avec l'évolution des prix de la chaleur, sur la diapo suivante, toujours des petites variations en fonction des cours.

Ensuite le détail du comptes de service qui n'est pas bon pour le délégataire, en précisant tout de même de toute façon au début c'était déficitaire mais ça deviendra excédentaire pour le concessionnaire au fur et à mesure de la durée de vie puisqu'à chaque fois il va y avoir de nouvelles souscriptions, des logements, des entreprises qui arrivent dans cette zone, donc après lui va atteindre la taille critique et le seuil de rentabilité, sachant que les chiffres sont là impactés par des dépenses de rénovation du réseau existant et qui ont été pris en compte sur cette saison et qui donc viennent crever le résultat.

Voilà rapidement ce que l'on a vu lors de la CCSPL, il me semblait intéressant de faire un point rapide, comme ça tout le monde saura ce qui se passe dans cette délégation de service public.

On a un peu de temps ce soir l'ordre du jour n'est pas trop chargé.

Voilà ces précisions étant faites, je vous propose de passer à la délibération, nous sommes à la page 39 en prenant acte du rapport présenté par le délégataire du service public de réseau de chauffage urbain saison 2015/2016 et Jean-Pierre qui était avec moi à la CCSPL peut témoigner que le rapport a bien été présenté et de toute façon il est consultable à la DAJ, pour ceux qui raffolent de ces rapports.

Je vous propose d'adopter cette délibération de prise d'acte.

Voix contre, des absentions ?

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### 4 - Accords-cadres de fournitures passés en procédure d'appel d'offre ouvert – fournitures de produits et articles d'hygiène et d'entretien - lot 01 : produit d'entretien

M. le MAIRE : Nous passons à la page 41. C'est un projet de délibération qui vise à autoriser la signature du marché concernant le lot 01 de l'accord cadre qui a été passé en appel d'offre ouvert pour la fourniture de produits et articles d'hygiène et d'entretien. Une nouvelle analyse des offres a été opérée suite à un recours gracieux qui a été transmis par un candidat qui avait été initialement évincé. Ce qui a permis d'identifier une erreur dans l'attribution du lot, en effet il avait été demandé aux candidats de présenter leurs prix en unité au litre, il s'est avéré que nombre d'entre eux ne l'avait pas fait, ce qui a eu pour conséquence l'inexactitude du résultat de calcul pour le critère prix de sélection des offres.

La meilleure offre est celle de la société CPED de Lambres-lez-Douai et la commission d'appel d'offre (CAO) qui s'est réunie le 22 août 2017 a attribué le lot n°1 à cette société de Lambres pour un montant annuel maximal de 15 000 € HT. Il est de la compétence de l'assemblée délibérante d'autoriser la signature de cet accord-cadre et de tout avenant pouvant le modifier en cours d'exécution.

C'est le sens de la délibération qui vous est proposé page 43 dont l'article 1<sup>er</sup> vous demande de m'autoriser à signer l'accord-cadre correspondant au lot numéro un (produits d'entretien), relatif à la fourniture de produits et articles d'hygiène et attribué à la société CPED de Lambres-lez-Douai pour un montant annuel maximum de 15.000,00 € hors taxes ainsi que tout avenant qui viendrait le modifier en cours d'exécution.

Cet accord-cadre est conclu pour une durée de un an à dater de sa notification, reconductible expressément trois fois au plus, sur la base d'un bordereau des prix unitaires et d'un taux de remise de 20% sur ses prix publics.

L'article 2 précise que les crédits nécessaires à l'exécution dudit contrat sont inscrits au budget au chapitre 011 du budget communal.

Tout le monde est d'accord ? Pas d'absentions, pas de voix contre ?

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### 5 – Marchés publics de travaux en procédure adaptée – Démolition d'une ancienne salle de danse et construction d'une maison de quartier rue Paul Foucaut

M. le MAIRE : Nous passons à la page 45.

Les deux délibérations sont de la même nature, il y en a une pour la salle Foucaut, une pour la salle Rousseau, ce sont deux procédures contraintes en termes de délai pour deux projets qui

concernent des équipements publics et dont les travaux doivent commencer rapidement au regard des conditions qui sont posées par les subventions publiques qui ont été obtenues pour ces deux projets.

Pour le 1<sup>er</sup>, la salle de danse mais c'est aussi l'ancienne chapelle Foucaut, nous avons obtenu 383 746 € de dotation politique de la Ville et ce au taux de 80%, ce qui donne donc un total de 479 683 € HT et nous sommes tenus par les délais puisque nous devons commencer les travaux le 14 octobre 2017 et donc il y aura un ordre de service de démarrage dès le retour du contrôle de légalité et sachant que nous sommes également tenu par la fin, la date de caducité de la convention qui est un plus tard, au 14 octobre 2018, on est dans des délais assez restreint.

Je ne sais pas si on a quelques ... c'est l'occasion de faire un peu de pédagogie, d'explication aujourd'hui, on n'aura pas le temps lors du budget, du DOB.

Dès que Sébastien et Aude pédalent un peu plus vite (rires), je crois qu'ils le font exprès pour qu'on mette au PPI des budgets investissement informatique.

On va passer peut être au plan aérien, voilà tout le monde voit où est, c'est dans la rue Paul Foucaut, l'ancienne Chapelle Foucaut qui avait été rachetée par la Ville et qui était devenue une vieille salle de danse, on voit la salle existante et un stationnement pour 10 places.

Le programme c'est d'abattre cette ancienne chapelle, on avait d'abord déposé un dossier pour la réhabiliter mais le coût de réhabilitation était quasi identique au coût de démolition et de reconstruction sauf qu'on reconstruit à neuf et on reconstruit plus loin donc on gagne 28 places, on ne gagne pas on aura 28 places de parking.

Le programme : une grande salle de réunion autonome d'environ 159m<sup>2</sup> ... peut-être mettre la plan, on a le plan ... vous le voyez tout en longueur, pour mémoire on avait dit que Mandela c'était 170, ça doit être un tout petit peu plus petit que la salle Mandela, donc une grande salle de réunion ; un hall d'accueil avec 2 WC ; 2 locaux de stockage d'environ 12m<sup>2</sup> au total ; un local ménage de 3m<sup>2</sup> ; un local agent de 7m<sup>2</sup> ça c'est pour le service propreté urbaine et espaces verts, surtout propreté urbaine, qui pourront dans chaque quartier on leur trouve un local pour ranger leur matériel ; 2 bureaux annexes : un de 15 m<sup>2</sup> et un de 10m<sup>2</sup>, vous le savez on a la volonté, on le fera pas sur le mandat, mais en tout cas c'est le chemin que l'on veut prendre, c'est d'avoir dans chaque quartier, une sorte de phare des services publics, avoir un lieu, c'est pour ça qu'on est intéressé par le rachat du Liddl puisqu'on a aucun bâtiment public, on a l'école Salengro mais ... d'avoir un bâtiment public dans le quartier Saint Joseph, c'est pour ça que l'église du Marais nous intéresse également puisque de toute façon elle est là, c'est un bâtiment inintéressant et que on voudrait avoir dans chaque quartier, un bâtiment public qui soit ouvert à la population, il y a déjà la salle Mandela dans le quartier de la Montée, on a en centre-ville la maison des associations, on aura Matisse dans le quartier des Epis puisqu'il y a une maison qui est ouverte à la population, les centres sociaux, au niveau du Bivouac on a déjà beaucoup d'équipements publics, Ronny Coutteure, la salle de sport Joliot Curie que l'on a va refaire, la salle de tennis de table, les centres Autissier-Perret, l'école Joliot Curie, l'école Molière, on a déjà avec Autissier-Perret des lieux ouverts. Dans chaque quartier on voudrait avoir une maison de quartiers ouverte aux associations, à la population, ouverte pourquoi pas aux centres sociaux qui pourraient venir faire des activités décentralisées dans chaque quartier, et surtout ouvert aux service municipaux. Des personnes âgées qui doivent venir au CCAS s'inscrire pour le repas du CCAS pourraient aller juste à côté dans le bâtiment public le plus proche, ou alors des permanences d'état civil avec l'informatique, c'est pour ça que nous avons prévu 2 bureaux, 15 et 10 m<sup>2</sup>. Il peut y avoir des permanences du CCAS dans tous ces bâtiments, d'aller au plus proche des quartiers de la population.

Un local technique et TGBT de 11m<sup>2</sup> et enfin le triplement du parking existant puisque nous aurions 28 places autos et un stationnement pour les 2 roues.

Vous voyez sans doute pas très bien mais vous voyez tout en enfilade avec une grande pièce au milieu, une grande salle de réunion au milieu et puis on va voir à la fin, peut être celle-là pour voir un peu la façade, voilà donc là vous avez les façades, les vitres. On peut aller à la page suivante, vous avez la vue de profil puis je pense qu'on peut aller à la dernière... le planning de réalisation c'est de débiter et d'être livré pour l'été prochain sachant qu'on a jusque qu'on 14 octobre ... on a déjà pris un peu de retard de toute façon sur le lancement des travaux.

Et ensuite on va aller à la dernière page, comme ça vous avez l'architecture du projet.

Donc dans un premier temps c'est la démolition, déconstruction, désamiantage, à partir du 14 octobre de toute façon il y a les phases de préparation, préparation de chantier, déconstruction, désamiantage et ensuite on va bâtir au fond, ... une précision importante, nous fermerons à la limite du bâtiment, comme ça on laissera les 28 places de parking à la population de la rue Foucaut qui en manque.

Voilà le projet de la démolition de la chapelle Foucaut, salle de danse pour certains, chapelle pour d'autres.

La Commune a donc lancé une procédure, je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons obtenu 383 746 € de dotation politique de la Ville, un projet financé à 80% et qui coûtera un peu moins de 500 000 € HT.

La Commune a lancé une procédure de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment situé rue Paul Foucaut, qui est l'ancienne salle de danse, l'ancienne chapelle, et pour sa démolition et pour sa reconstruction à neuf.

Le DCE, Document de consultation des entreprises fait apparaître 13 lots qui vous sont détaillés : désamiantage - démolition, Gros Œuvre - Voirie Réseaux Divers, Charpente métallique, Couverture étanchéité, Bardage, Menuiseries extérieures, Menuiseries intérieures - Plâtrerie, Carrelage - faïence, Peinture, Sols souples, Électricité, Chauffage - Ventilation, Plomberie - Sanitaire.

La computation des seuils permettait de lancer une procédure adaptée. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour publication au Bulletin Officiel Des Annonces de Marchés Publics le 17 juillet 2017 avec une date limite de remise des offres au 18 août 2017.

Nous avons réceptionné onze enveloppes et deux plis électroniques. La CAO s'est réunie le 31 août 2017 pour émettre un avis sur ces offres, aucune offre n'est parvenue pour les lots 03, 07, 12 et 13 et il peut donc être envisagé une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Vous avez le détail des 13, de tous les lots sur lesquels nous avons eu une réponse avec les propositions de la commission d'appel d'offres. Et c'est donc le sens de la délibération page 49 dans l'article 1<sup>er</sup> où il me demande de m'autoriser à signer les marchés publics relatifs à ce projet.

Pour le lot 01 démolition : c'est la société Poty : 42 275,00 € HT, nous avons une moins-value de 9 100 € HT puisque nous allons déposer ... les services techniques vont déposer eux même quelques éléments qui nous intéressent de récupérer et donc ça fait baisser le prix à 33 175,00 € HT.

Le lot 02 gros œuvre - VRD : c'est le groupe HDF Construction et CERGNUL : 217 000 € HT et nous avons retenu une option pour un mur de soutènement du parking pour 10 143, 00 € HT et une option clôture dont on parlait tout à l'heure en URSUS 4 171,05€ HT ce qui fait donc un montant total de 231 314, 05 € HT.

Le lot 04 couverture - étanchéité : c'est la société SMAC qui est proposé pour 28 255, 30 € HT.

Le lot 05 bardage : c'est toujours la société SMAC à 31 130, 90 € HT et nous avons pris une option de protection anti-graffitis, comme c'est des enduits projetés, qu'on ne soit pas embêté avec des graffitis, c'est 4 074 € HT supplémentaire qui sécuriseront l'investissement et ça nous fait donc un total de 35 204, 90 € HT.

Le lot 06 menuiserie extérieure : c'est la société SEMIT pour 48 000 € HT et suite à la négociation rentre dans ce prix le lecteur de badge qui est donc compris pour gérer les entrées/sorties dans cet équipement.

Le lot 08 carrelage-faïence : c'est la société CK Carrelage pour 3 576, 20 € HT.

Le lot 09 peintures : c'est la société VERET avec une base à 6 885, 22€ HT et quelques plus-values parce qu'il y a des omissions pour 345, 06 € HT du maître d'œuvre, le vrai prix c'est 7 230, 28€.

Le lot 10 sols souples : c'est la base pour société VERET toujours pour 6 312, 93 € HT et une option revêtement en lés : plus-value de 1 479, 72 € HT ce qui porte à 7 792, 65 € HT le total de ce lot 10.

Le lot 11 électricité : c'est la société Devred qui a été retenue pour une base à 19 761, 50 € HT avec une plus-value de 823, 50 € HT pour des spots intérieurs ; 335,10 € HT pour des spots encastrés extérieurs ; pour un onduleur qui nous avait paru pas cher à la commission puisqu'il est de 137,00 € HT ; une option sonorisation c'est une plus-value de 287, 92 € HT ça nous avait paru pas trop cher ; et enfin ça paraît indispensable l'option anti intrusion pour une plus-value de 1418, 26 € HT portant à 22 763, 28 € le montant de ce lot 11.

L'article vous demande de bien vouloir prendre acte que pour les lots 03, 07 et 13, nous n'avons pas eu d'offre et qu'il est donc possible de lancer un procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables pour chacun de ces lots infructueux.

Et enfin l'article 3 précise que les crédits nécessaires à l'exécution desdits marchés sont inscrits au budget communal en son chapitre 23.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce budget, cette délibération.

Des questions, des remarques ?

Mme LEGRAND : Est-ce qu'on pourrait imaginer qu'un jour cette salle soit reliée à la chaufferie ?

M. le MAIRE : C'est à voir, avec Jean-Pierre, à la CCSPL on leur a déjà parlé des travaux du multi-accueil puisqu'ils sont juste derrière avec l'APEI et l'écopark mais ils ont dit que pour pouvoir raccorder, il fallait qu'ils passent sur le domaine public donc là ils ne peuvent pas raccorder via l'APEI, puisqu'on est en domaine privé. Comme il chauffe déjà l'APEI il n'y avait plus qu'à tirer mais ils sont en domaine privé. Je n'étais plus sûr, mais j'ai cru ... cette voirie est départementale, ça j'en suis sûr qu'elle est départementale, j'ai reçu le programme d'interventions du Département pour négocier avec le Département sur les voiries communales, mais le problème c'est qu'il parle toujours en RD quelque chose, donc c'est compliqué d'aller voir exactement où ils ont prévu d'intervenir, mais il me semble que j'ai vu des interventions qui étaient programmées pour cette RD, sachant qu'après nous on a le projet d'aménagement de la gare, donc effectivement c'est possible parce que l'on est pas très très loin. Mais *in fine* on n'est pas plus loin de là, de la chaufferie que de l'hôpital, que l'hôpital n'est loin de la chaufferie ou que l'autre bout de l'écoquartier, pourquoi pas.

Mme LEGRAND : Ainsi que l'école Paul Langevin.

M. le MAIRE : Pourquoi pas ?

On en a discuté avec Jean-Pierre et Dalkia, on a prévu une rencontre pour voir les possibilités d'extension et de raccordement. On a d'abord cité le multi accueil et puis effectivement Langevin pourquoi pas. Mais il faudra attendre des travaux.

Donc je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des voix contres ? des abstentions ?

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 6- Marchés publics de travaux en procédure adaptée – Réhabilitation de salle des sports Jean-Jacques Rousseau

M. le MAIRE : C'est la sœur jumelle, je vous le disais tout à l'heure, nous sommes contraints en termes de délai pour un commencement au 14 octobre 2017 et une fin de travaux au 14 octobre 2018, sauf que les travaux sont un peu plus légers.

Nous sommes dans le cadre de la réhabilitation de la salle de sports Rousseau pour laquelle nous avons obtenu une dotation de développement urbain de 312 466 € toujours au taux maximal d'intervention de 80% donc sur un total de 390 583 €.

Pareil que pour la salle de danse Foucaut, la Commune a décidé de lancer une procédure de marchés publics pour la réhabilitation de cette salle de sports, et chacun se souvient que c'était un projet qui figurait à l'origine dans le programme de rénovation urbaine dont on parlait tout à l'heure ANRU mais qui avait dû être abandonné pour respecter l'enveloppe budgétaire à l'époque.

Donc l'objectif de cette phase de travaux est la mise aux normes des réglementations incendies, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. En gros c'est un gros coup de toilette pour cette salle, il n'est pas exclu que dans le NPNRU on puisse faire comme on a fait à Carnot, on peut venir faire une extension. Au moins cette première salle aura été très utilisée, très utile, aura été toilettée, remise aux normes : sécurité, électrique [*inaudible*].

9 lots ont été identifiés : Désamiantage, Démolition, maçonnerie, étanchéité, menuiserie extérieure, Finitions (menuiserie intérieure, sol souple, peinture, carrelage, faux-plafonds), Sol sportif, Électricité, Plomberie, C.V.C., Ferronnerie, Désenfumage, Sonorisation.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP le 28 juin 2017 avec une date limite de réception des offres au 19 juillet 2017.

13 enveloppes ont été réceptionnées ainsi que 5 plis électroniques. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 août 2017 pour émettre un avis sur ces offres. Nous avons reçu des offres pour l'ensemble des lots sauf pour le lot 08 : désenfumage et donc nous pouvons partir sur une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence qui pourrait être lancée.

Patrick tu as quelques explications à donner sur la réhabilitation de la salle.

M. ALLARD : Au niveau de la réhabilitation le gros problème des travaux c'est que c'est une salle de sports, donc une salle de sports avec des utilisateurs. On risque d'être plusieurs mois sans salle de sports, une salle de sports qui est également salle polyvalente. A l'heure actuelle tous les utilisateurs sont dispatchés dans les salles de sports diverses. Il nous reste peut-être

un petit problème concernant une association qui s'est manifestée un peu tard mais a priori toutes les associations seront recasées.

On a des utilisateurs qui travaillent sur la salle Jean-Jacques Rousseau et ce qu'on appelle la chapelle Foucaut, comme les travaux on est dans les mêmes délais, les mêmes contraintes, c'était assez compliqué pour replacer tout le monde mais le service des sports a fait un gros travail depuis plusieurs mois maintenant et tout le monde sera recasé.

Comme tu disais tout à l'heure, c'est vrai qu'au départ le projet [*incompréhensible*] c'était réhabiliter la salle et des extensions parce qu'il y a des besoins énormes, on parle de salle de musculation, de sports pour tous comme le fitness ou autres, il y a avait des possibilités, le dossier avait été abandonné et là c'était impossible de repartir sur un tel dossier, justement si dans le dossier n°2 on peut aller rechercher quelque chose, c'est vrai qu'il y a un besoin énorme.

Ensuite il y a avait eu des choix qui ont été faits, on parlait tout à l'heure du sol sportif, il y a un choix qui a été fait sur un sol plus résistant, la question qui se posait était de savoir est ce qu'on remet un sol dit souple et ils mettent une protection parce que quand elle est en salle polyvalente, qu'il y a un loto, qui a le banquet des anciens, bref quand elle est en salle polyvalente il fallait vraiment la protéger. Le problème c'est que pour protéger, il faut fermer la salle le jeudi, il faut installer jeudi vendredi, il faut débarrasser le lundi donc à chaque fois ça nous faisait perdre 3/4 jours d'utilisation pour nos clubs, pour les résidents et là le choix ...

M. le MAIRE : Et ça faisait perdre surtout 3/4 jours de travail pour les équipes.

M. ALLARD : Egalement le personnel, les camions, le matériel, j'en passe et des meilleurs. Donc là le choix du sol qui a été fait, Philippe, responsable du service des sports, a pris les contacts avec certaines communes qui avaient fait les mêmes travaux, on n'est plus dans l'obligation de protéger le sol pour les manifestations qui ne seront pas sportives hormis protéger du [*incompréhensible*] mais comme on a des tapis actuellement qu'on pourra réutiliser pour protéger les [*incompréhensible*] , ça veut dire que l'association à la limite peut s'installer le samedi voire le dimanche, on peut libérer la salle pour le lundi, ce qui fait qu'on aurait pu cette contrainte de bloquer la salle pour les utilisateurs. C'est un bon point.

Ensuite une autre démarche qui a été engagée, on a un local à matériel qui se trouve, quand vous rentrez dans la salle, au fond de la salle à droite, qui est dans un piteux état et il a été décidé de refaire ce local et d'y mettre ce qu'on appelle les box, des box tout simple avec des grilles grillagées justement pour qu'on puisse voir qu'il n'y a pas d'objets de valeur à l'intérieur, il n'y aura pas de tentatives de vol. Et les associations, les écoles pourront avoir leur local pour stocker leur matériel et pouvoir travailler correctement.

Le gros problème sera le délai des travaux parce que c'est vrai les utilisateurs, on l'a connu avec le tennis de table, ils vont partir dans d'autres salles et c'est vrai qu'il faut travailler avec d'autres associations et la difficulté sera notamment pour les matchs, les seules compétitions qui ont lieu dans cette salle c'est les matchs de futsal, on s'est rapproché du club de la salle Joliot Curie on va pouvoir travailler, on a pris contact avec le district et la ligue pour pouvoir justement décaler des matchs car s'ils jouent tous le même jour c'est clair que l'on ne pourra pas tous jouer dans la salle Joliot Curie.

On parlait d'économie, c'est justement le fait de profiter des travaux pour pouvoir économiser du temps de personnel puis surtout du matériel et ce sol souple va nous permettre de faire des économies pour pouvoir réaménager d'autres locaux à matériels. Le but serait de pouvoir mettre à demeure, c'est une salle qui est en salle polyvalente de temps à autre ... d'avoir le matériel à demeure, tables, chaises, encore une fois pour éviter les transports, les heures de personnel, on va profiter de la réhabilitation pour régler tous ces problèmes.

M. le MAIRE : Parfait, merci. De toute façon c'est vrai qu'on a déjà géré ça avec le tennis de table qui était SDF pendant une année, que l'on a recasé partout ; avec le foot puisqu'on a fait les 2 terrains synthétiques, là c'est Rousseau, c'est Foucaut, après faudra se préparer pour la salle de sports Joliot Curie puisqu'on a déjà le million d'euros qui est bloqué avec les deux subventions que l'on a obtenues. Et pour l'école de musique ce sera encore plus important parce-que l'école de musique on ne va pas la fermer pendant une année, on en reparlera mais le projet est de tout réhabiliter l'école de musique, au niveau chauffage, électricité, désenfumage, accessibilité et de créer des places supplémentaires puisqu'on est à l'étroit à l'école de musique qui a beaucoup de succès, là aussi on va travailler en site occupé et cela ne va pas être facile, on aura aussi le problème avec la crèche. Isabelle, elle est où, elle est là on en a déjà parlé, c'est pareil on ne va pas fermer la crèche – multi accueil donc là c'est bien d'accumuler l'expérience. On a déjà eu sur le tennis de table cela s'est bien passé, on l'a là sur

Rousseau – Foucaut, les 2 clubs de foot c'était plus facile, c'était leurs terrains en schiste qu'ils n'utilisaient pas trop, malgré tout, ils ne l'utilisent pas et le jour où on fait des travaux tout le monde veut les utiliser, là c'est vrai que c'est embêtant pour ceux qui sont à la fois 2 jours par semaine à Rousseau et une journée par semaine à Foucaut, on va gérer. Et après on enchainera avec Joliot Curie, école de musique et multi-accueil, les jeux de chaises musicales et les opérations à tiroir, il va falloir qu'on sache faire.

M. ALLARD : Par rapport à Jean-Jacques Rousseau, ce que je voulais préciser c'est que pour les gens qui connaissent bien la salle quand on voit les travaux on se dit qu'il y a énormément de travaux à faire, on pourrait croire que la salle est abîmée mais l'utilisation qui fait que ... il faut savoir que une salle comme celle-là, qui est en salle polyvalente assez souvent, dans un quartier que l'on dit difficile, paraît-il, c'est une salle qui est en excellent état. C'est vraiment de l'usure due à l'utilisation, il n'y a pas de casse, de vandalisme. Il fallait qu'on le dise parce que parfois il y a des discours qui circulent.

M. le MAIRE : C'est vrai qu'on croit qu'il y a beaucoup de travaux, il y en a pas mal mais c'est vrai que c'est juste l'usure. Il fait très chaud l'été, il fait très froid l'hiver, les toilettes sont bouchés dès qu'il y a une personne qui va aux toilettes, les sols sont fissurés. C'est vrai que c'est une salle qui a 40 ans et qui vit tous les jours, tous les jours avec les écoles, avec les centres sociaux, avec les associations, avec les clubs de sport, avec les événements municipaux puisqu'on y fait le banquet des anciens. C'est une salle qui a vieilli, bien vieilli.

Je vois Vincent qui dit ça s'est bien.

Je vous propose d'adopter cette délibération, nous sommes page 55, de me donner l'autorisation par l'article 1 à signer les marchés publics relatifs à la réhabilitation de la salle de sports et tous les avenants qui pourraient les modifier en cours d'exécution pour :

- le lot 01 désamiantage : Entreprise Durpiez-Naquart pour un montant de 8.100,00 € H.T., sous réserve de sa certification « traitement de l'amiante », faut toujours prendre cette précaution.

- lot 02 : démolition, maçonnerie, étanchéité, menuiserie extérieure

H.D.F. Construction et la société Cergnul pour un montant de 89.125,00 € H.T.

- lot 03 : finitions, menuiserie intérieure, sol souple, peinture, carrelage, faux plafonds : DEVRED Bâtiments pour un montant de 41 570, 75 € HT. On n'a pas retenu l'option qui était proposée.

- lot 04 : sport sportif, là aussi au début on ne faisait pas le sol sportif puis on s'est dit on va y aller, c'est Solomat : 49 390, 00 € HT

- lot 05 : électricité : Devred électricité pour un montant de 51 506, 10 € HT, nous prenons l'option relative au remplacement des lumières de la grande salle pour 10 024,00 € HT. Si on le fait en interne il faut louer des nacelles, et que le remplacement ça va nous faire mettre des ampoules économie d'énergie, donc on rentabilisera très vite et puis comme ils sont là c'est moins cher que si on le faisait faire en dehors de ce projet.

- lot 06 : plomberie – CVC : entreprise Hecfeuille pour un montant de 34 500,00 € HT, on a retenu une proposition variante pour 1 419,00 € HT qui est relatif au mitigeur de douche, pour faire des économies.

- lot 07 : ferronnerie : entreprise Cogez Métal pour un montant de 31 930,00 € HT.

- lot 09 : sonorisation : entreprise Alive pour un montant de 7 963,00 € HT.

Et enfin l'article 2 comme je vous le disais c'est de prendre acte de l'absence d'offre pour le lot 08 – désenfumage et que nous pourrions lancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

Et l'article 3 vous rappelle que les crédits nécessaires à l'exécution desdits marchés sont inscrits au budget au chapitre 23.

Y a-t-il des voix contres, des abstentions ?

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### 7 – Délégation générale du Conseil municipal au Maire – Modification de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le MAIRE : Dernière délibération de la délégation des affaires générales.

La note de synthèse, nous sommes page 57, vous explique que la pratique par les collectivités territoriales des délégations des assemblées délibérantes aux exécutifs locaux permet d'identifier des lacunes ou des imprécisions, des termes rédactionnels que le législateur s'efforce ensuite de corriger.

Depuis la délibération que nous avons prise lors du Conseil municipal du 29 avril 2014 qui portait délégation du Conseil municipal au maire des compétences qui sont énumérés à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, la loi NOTRe est venue élargir le 7 août 2015 le champ des compétences du Conseil municipal qui peuvent être délégué au Maire et notamment en matière de régie, et de demandes de subvention auprès d'Etat ou d'autres collectivités territoriales. Le Conseil municipal le 11 février 2016 avait acté ces modifications en la matière et a complété cette délégation en matière de demande de subvention à tout organisme financeur lors de sa séance du 17 mars 2017 en se basant sur les fondements juridiques de la loi du 28 février 2017. Cette loi a élargi le champ de compétences du Conseil municipal qui peuvent être déléguées au Maire.

Elle a donc modifié la rédaction de cet article L.2122.22 du CGCT en permettant notamment la délégation de la faculté de pouvoir de réaliser une délimitation de propriété, ce qu'on appelle un bornage sans avoir à passer par l'assemblée délibérante. Cette modification permet de réaliser un bornage en amont de tout projet de cession ou de régler des problèmes de limite de propriété.

Cette loi introduit également la délégation de la faculté pour le Maire de transiger à hauteur de 1 000 €.

Cette modification a pour but de fluidifier le fonctionnement de l'administration et de raccourcir les délais de réponse de cette dernière et c'est pourquoi il vous est proposé de modifier en conséquence cette délégation générale du Conseil municipal au Maire et nous pouvons aller page 59 et 60 pour examiner le projet de délibération qui vous est soumis. Dans l'article 1<sup>er</sup> vous propose de décider que la délibération n°180.22/2014 du Conseil municipal du 29 avril 2014 c'est celle d'origine qui fixait la DGM sera rédigé comme suit : « *Le Maire sera chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil municipal :*

*1°. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ; [...]*

*16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice nécessaires ou de défendre la ville dans toutes les actions intentées contre elle, et ce pour toute affaire mettant en cause la responsabilité de la ville, d'un de ses élus ou agents, ceci devant les juridictions civiles et administratives, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ; ».*

L'article 2 vous dit que les autres dispositions de la délibération n°180.22/2014 du 29 avril 2014 restent inchangées.

Et enfin l'article 3 vous rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 alinéas 1 et 3 « *Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. [...]*

*Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal. ».* C'est l'état des décisions directes qu'on présente à chaque Conseil municipal et vous en avez d'ailleurs une, on aurait pu la voir tout à l'heure par exemple, il y en a une la décision n°53 du 07 août 2017, où je vous rends compte que dans le cadre de ma délégation générale du Conseil municipal au Maire, vous m'avez autorisé à solliciter des subventions, donc j'ai sollicité 17 181 € auprès de la fondation CFS, ça doit être Crédit Social des Fonctionnaires , c'est une fondation, c'est pour le financement de la création d'un studio d'enregistrement au sein de l'école de musique justement et donc on aurait peut-être 17 181 € pour financer la création d'un studio d'enregistrement qui viendrait enrichir l'offre de l'école de musique. Vous voyez dès que vous me donnez une délégation, je vous rends compte le Conseil municipal suivant.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur cette délibération.

Y a-t-il des questions ? des remarques ?

Le but c'est vraiment de fluidifier l'action de l'administration et de la collectivité sans avoir, pour des choses mineures, à attendre le prochain Conseil municipal, à attendre le contrôle de légalité et donc de permettre une plus grande réactivité de la chose publique.

Tout le monde est d'accord avec ce projet de délégation ?

Pas de voix contre ? pas d'abstentions ?

Merci beaucoup pour cette nouvelle délégation.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. le MAIRE : Nous passons à la délégation suivante affaires financières dont je suis le rapporteur.



## **II/AFFAIRES FINANCIERES**

### **8 – Budget supplémentaire 2017**

M. le MAIRE : Je vous invite à vous saisir de votre budget supplémentaire qui a été joint à votre dossier de Conseil municipal.

Je vous propose de vous référer à la page 6 où vous verrez que nous vous proposons une modification budgétaire de 7 535 855, 86 € qui se décompose en 757 639, 42 € pour la section de fonctionnement et 6 778 216, 44 € pour la section d'investissement.

Le détail de ces modifications budgétaires valant budget supplémentaire, je vous invite à vous reporter à la page 7 et on va commencer comme de tradition par les recettes de fonctionnement. Nous commençons par intégrer les résultats de fonctionnement reportés de l'exercice N-1 à savoir le résultat de l'année 2016 et qui s'élève à 2 018 090, 42 €. En fait sur ces 757 639, 42 € que nous ajoutons à la section de fonctionnement, en recettes nous mettons d'abord 2 018 090, 42 € du report de la section de fonctionnement de l'exercice N-1. Ça ça fait 2 millions de plus de recettes mais nous allons enlever des recettes que nous avons programmées notamment au chapitre 70 « produits des services, domaines et ventes diverses » pour 18 000 €, nous constatons à la fois des baisses au niveau des recettes de la piscine, ce qui semble logique avec Sourcéane donc nous enlevons 10 000 € de recettes au niveau de la piscine et le Printemps culturel l'année dernière avait marché, on avait fait complet avec Adamo à des tarifs élevés, cette année nous enlevons 8 000 € de recettes culturelles. Voilà donc 10 000 € la piscine, 8 000 € de recettes culturelles, ça fait 18 000 € de recettes que nous avons prévues dans notre budget primitif et que nous corrigeons en réduction.

Nous enlevons également au niveau du chapitre 73 « impôts et taxes » 119 013 € là ce sont les notifications qui nous ont été ... on avait d'ailleurs pris une délibération lors d'un Conseil municipal précédent, ce sont les notifications ... ce sont les états 1259 qui nous donnent les chiffres exacts et donc nous devons enlever 119 013 € de taxes foncières et de taxes d'habitation par rapport aux prévisions qui nous avaient servies de base à l'élaboration du budget primitif.

Enfin au niveau du chapitre 74 « dotations et participations » nous enlevons 1 123 438 €. Nous commençons par enlever 66 277 € puisque la baisse de DGF est plus importante que celle que nous avons prévue, nous enlevons 85 828 € de DNP (Dotation nationale de péréquation) la notification est aussi inférieure à celle que nous avons escomptée. Nous enlevons 105 000 € au titre des autres organismes financeurs dont notamment la CAF, là nous sommes sur du fonctionnement tout à l'heure nous avons eu beaucoup d'argent de la CAF en investissement, là on enlève en fonctionnement parce que nous avons eu des contrôles au niveau de la CAF et on a quelques mauvaises surprises notamment dû à un problème de logiciel au niveau du multi-accueil qui date de 2001 qui n'est plus maintenu et quand nous notons les enfants malades ça envoie à la CAF qu'ils sont là. Il y a eu un contrôle donc on va devoir rembourser, on va négocier la lettre qu'ils nous ont faite, en tout cas aujourd'hui, puis après tout le monde baisse un peu donc c'est 105 000 au titre des autres financeurs.

Nous enlevons 4 516 € au niveau de la dotation compensation au titre de la taxe professionnelle. Et nous enlevons là c'est pas inquiétant, autant les autres c'est un peu embêtant c'est de l'argent qu'on prévoyait, nous enlevons 861 817 € au titre des DDU (dotation développement urbain), dotation politique de la Ville, c'est pas inquiétant du tout, c'est juste la DDU ou la DPV, est une subvention de fonctionnement qui permet d'aller lancer de l'investissement. Tout à l'heure la salle Rousseau, la salle Foucaut, Matisse, je vous parlais de l'école de musique.

Nous avons mis dans notre budget pour cette année ces sommes sauf qu'il y a des seuils de déclenchement des acomptes et nous n'avons pas atteint le montant de travaux réalisés qui permettra de ... ça aucune incidence, c'est juste une incidence de trésorerie.

En investissement les crédits sont reportés, c'est les restes à réaliser. En fonctionnement tous les crédits ... Je pense qu'il y n'y a qu'une seule ligne de fonctionnement qu'on peut reporter, Benoist, c'est la ligne de formation des élus. C'est la seule ligne de fonctionnement qu'on peut reporter d'une année sur l'autre sinon au 31 décembre tous les crédits tombent. Donc pour avoir un budget sincère on élimine ces 861 000 € de DDU et que nous aurons donc en 2018 ... puisque là on a des ... sur les DDU et DPV on a les notifications avec les bons montants, simplement comme c'est du fonctionnement on ne les aura pas avant le 31 décembre donc on les mettra au budget 2018. C'est juste un jeu de trésorerie et un jeu d'écriture d'un exercice sur l'autre.

Ce qui est plus embêtant c'est d'avoir perdu 119 013 € d'impôts et taxes par rapport à nos prévisions, d'avoir perdu 66 000 € supplémentaires de DGF, 85 000€ de DNP.

C'est 2 018 090 de résultats reportés, donc ça on les intègre et tout ce qu'on enlève ça nous fait donc un delta de ... on ajoute 757 639,42 € en recettes de fonctionnement.

Maintenant qu'on a nos recettes de fonctionnement on peut regarder comment on va les ventiler.

C'est remonter page 7 au niveau des dépenses de fonctionnement à commencer par le chapitre 11 « charges à caractère général » où nous intégrons 325 249,42 € de dépenses supplémentaires. Alors là c'est, je l'ai déjà dit, le chapitre 011, le baisser, ce n'est pas forcément une bonne gestion, parce que l'on peut ne pas acheter de vêtements de travail ne pas remplacer les extincteurs, ne pas faire la maintenance des ascenseurs, ne pas faire la maintenance des systèmes incendie ou autres et puis le 011 baisse, mais ce n'est pas de la bonne gestion. Vous savez que l'on gère la collectivité en bon père de famille et donc effectivement les services techniques travaillent très bien dessus. Donc on a corrigé avec Benoist qui est notre Directeur Financier, au regard des besoins, au regard des états de consommation déjà au 31 août /au 1<sup>er</sup> septembre, et au regard des projets et des dépenses à venir au 31 décembre. Donc on ajoute 2 000 € de combustibles et carburants, 30 000 € d'eau/ assainissement, 40 000 € d'énergie/ électricité, 50 000 € de fournitures de petit équipement, 15 000 € de fournitures de voiries, 20 000 € de vêtements de travail parce qu'avec le Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) nous sommes en train de doter tous les personnels de vêtements de sécurité et d'équipements de ... les EPI, équipements de protection individuels et on a 450 agents... Dans tous les services on est en train de faire un gros travail. On a changé les échelles, les échafaudages... parce que tout cela ce n'était plus aux normes. 80 000 € supplémentaires d'entretien/ de réparations puisque vous savez que l'on essaye d'aller entretenir en bon père de famille le patrimoine de la Commune qui est déjà constitué de 58 bâtiments, de 4 installations ouvertes au public, de 56 kilomètres de voirie, 5 000 € pour l'entretien/ réparations des autres bâtiments, 15 000 € d'entretien de matériel roulant, 10 000 € de maintenance, 14 000 € d'études, 10 000 € de formations ... Là aussi on envoie tous nos personnels en formation, notamment les formations de sécurité parce que n'importe qui ne peut pas monter à un échafaudage, il faut avoir une formation, n'importe qui ne peut pas monter sur une échelle, une nacelle ... Donc là on travaille beaucoup sur la formation avec le CHSCT et 20 000 € de frais de télécommunication parce qu'on pensait réduire dès cette année les frais de télécommunication dans le cadre du déploiement du renouvellement de l'informatique/ téléphonie. Or on aura les premiers effets en 2018. On a un assistant à maîtrise d'ouvrage qui travaille avec nous. Là aussi on va mettre 400 000 € d'investissement pour ... Le standard téléphonique, là aussi je vous l'ai déjà dit, il a 40 ans. Il peut tomber en panne et on n'a plus de téléphone dans nos 58 bâtiments publics ; 70 % des ordinateurs étaient d'avant 2003 quand on est arrivé en 2014. Les serveurs n'ont pas d'âge et sont saturés sans arrêt. Je vous parlais tout à l'heure des logiciels... On a des logiciels qui ont passé l'an 2000 et qui ont donc 20 ans. Les contrats de maintenance ont été abandonnés à l'époque donc aujourd'hui on ne peut plus les maintenir, ils ne sont plus aux normes des dernières évolutions et quand on essaye de se reprendre un contrat de maintenance, les boîtes nous disent ben nous on n'a plus personne qui sait maintenir votre truc qui a 20 ans. Il y a déjà 5 générations/ 5 versions qui sont sorties. Donc on a un gros travail dessus qui est en cours, qui est en train d'être mené ; donc là, c'est Freddy DELVAL avec Sébastien GERMAIN qui gèrent ce dossier. Donc on a espoir de déployer d'ici 12 à 18 mois l'informatique/ téléphonie et faire passer la collectivité au XXI<sup>ème</sup> siècle.

Le deuxième chapitre budgétaire que nous avons abondé c'est un jeu d'écriture entre le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante - 5 500€ ; c'est le compte des subventions de fonctionnement des associations et qui passent au chapitre 67, c'est une charge exceptionnelle. Voilà c'est juste un jeu d'écritures comptables. Benoist voulait être précis dans ses affectations comptables.

Ensuite nous avons mis, comme chaque année avec le budget supplémentaire, une ligne de dépenses imprévues parce qu'on... Donc on met 50 000 € en dépenses imprévues. Donc là aussi, dépenses imprévues, c'est un élément de souplesse parce que l'on n'est pas bloqué par la nomenclature comptable mais si jamais on va taper sur cette ligne de dépenses imprévues, on vient vous rendre compte au plus prochain Conseil municipal des jeux d'écritures qu'il y a eu. Egalement 50 000 € au chapitre 67 ... au chapitre 022 des dépenses imprévues pardon. Là aussi un jeu d'écriture au chapitre 42 d'opérations d'ordre de transfert entre section. On passe 27 390 € de la section de fonctionnement qu'on retrouvera dans une nature de charges en investissement et enfin, au chapitre 23, nous décidons de passer/ de virer à la section de

d'investissement 355 000 € et nous sommes donc bien équilibrés entre notre section de fonctionnement, à la fois en recettes et en dépenses à 757 639,42 €.

Nous pouvons donc passer à la page 9, celle des dépenses et des recettes d'investissement dans le cadre du budget de la section d'investissement.

Pareil, tout de suite on va aller regarder au niveau des recettes d'investissement. Avant de dépenser, on peut aller regarder les recettes que nous générons. Alors nous reprenons l'excédent de fonctionnement capitalisé au chapitre 13 pour 2 373 075,19 €. Nous notons bien le solde d'exécution de la section de d'investissement ; en fait c'est l'excédent d'investissement de l'année 2016 de 1 564 046,65 € et nous enregistrons les décisions que nous venons de prendre, que vous allez prendre, enfin que je vous propose au niveau de la section de fonctionnement à savoir ce jeu d'écritures / d'opérations d'ordre de transfert entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Donc les 27 390 € du chapitre 40, ils proviennent du chapitre 42 de la section de fonctionnement et enfin les 355 000 € que nous avons décidé d'affecter de la section de fonctionnement à la section d'investissement, et enfin nous n'oublions pas les restes à réaliser pour 6 000 000 € - attendez je me trompe dans mes ... - 2 458 704,60 €. Ça c'est les restes à réaliser en recettes donc ce sont des subventions que nous avons inscrits et qui sont donc dans les restes à réaliser que nous avons votés lors du compte administratif lors du mois de mai.

Au niveau des dépenses d'investissement donc nous avons 158 000 € que nous mettons au chapitre 20 des dépenses imprévues. Nous avons 16 000 € que nous mettons au chapitre 10 dotations fonds divers et réserves. En fait donc ça ces 16 000 €, ce sont des taxes locales d'équipement que nous avons perçues sur des permis de construire. Les permis de construire ont été annulés, donc nous devons rembourser les taxes locales d'équipement. C'est l'ancienne taxe d'aménagement plutôt. Donc 16 000 € au chapitre 10. Au chapitre 20 des immobilisations incorporelles, nous mettons 60 000 € : 30 000 € pour les frais de réalisation de documents d'urbanisme – donc ça c'est dans le cadre du travail sur le Plan Local d'Urbanisme – et 30 000 € de frais d'études avant les investissements que nous réalisons dans le plan pluriannuel d'investissement. Au chapitre 204 subventions d'équipement versées, donc 3 000 €, c'est un complément dans le cadre du financement du déficit de l'EcoQuartier. Nous avons mis 210 000 € et en fait nous avons eu la facture de 213 000 €. Vous savez que l'on finance ... on payait 153 000 € de déficit à l'époque et on augmente notre contribution au déficit en remboursant les taxes que nous percevons sur l'EcoQuartier perçues en N -1. Donc en fait on a une année de trésorerie. On avait mis 210 000 € et en fait on a reçu le titre exécutoire de 213 000 €. Ensuite au niveau du chapitre 21 immobilisations corporelles, nous ajoutons 32 248 € et donc là ça concerne le groupe Paulette Deblock où nous faisons l'acquisition d'un écran interactif pour 4 166 €- enfin nous complétons les crédits pour 4 166 € et nous complétons l'achat de mobilier scolaire sur une DDU qui nous reste à solder pour 28 082 €. La somme des deux fait bien 32 248 €. Ensuite au chapitre 23 immobilisations en cours nous ajoutons 113 142 € : c'est au titre des constructions où nous intégrons la fin des travaux sur la salle Carnot, comptablement nous les intégrons là. Et enfin nous reprenons les restes à réaliser de l'exercice précédent qui s'élèvent à 6 395 826,44 €, ce qui nous donne une section d'investissement à l'équilibre entre les recettes et les dépenses à hauteur de 6 778 216,44 €.

C'est tout le sens de la délibération qui vous est proposée page 67 où on vous récapitule tout cela de façon un peu plus exhaustive et lisible que la maquette M14 du budget supplémentaire.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Ou est-ce que nous pouvons passer au vote du budget ?

Tout le monde est-il d'accord pour adopter ce budget supplémentaire ? Pas d'abstention, pas de vote contre. Donc le budget supplémentaire est adopté à l'unanimité et je vous propose donc de passer à la délibération suivante qui est l'Urbanisme, Foncier dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON.

*(Aparté aux services)* Juste une question : le budget, il est signé ? Le budget supplémentaire ?

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### **III/URBANISME, FONCIER**

#### 9 - Patrimoine communal – domaine privé - Cession de la parcelle at n°264 sise 150 rue Emile Zola

Donc Jean-Paul HOURNON sur l'Urbanisme, Foncier.

M. HOURNON : Mesdames, Messieurs, chers collègues bonsoir.

Donc cette délibération porte sur un immeuble qui est situé rue Emile Zola. Vous vous en souvenez, cet immeuble a fait l'objet d'une préemption dans une globalité, c'est-à-dire une maison et un terrain. Cette préemption s'inscrivait dans le respect des orientations d'urbanisme qui ont été débattues lors du PADD et notamment pour aboutir à la création des zones que l'on appelle des AOP donc d'aménagement et d'orientations programmées. Plusieurs zones ont été inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme, à la fois pour respecter l'obligation du PLH (Plan Local de l'Habitat) sur les perspectives d'augmentation de la population et à la fois également dans le respect de la loi ALUR de mars 2014 qui veut inscrire la reconstruction de la ville sur la ville sans aller mordre des mètres carrés de terrains agricoles.

Donc cet immeuble a fait l'objet d'une préemption. Par contre, l'utilité de garder la totalité de ce tènement immobilier n'est pas nécessaire puisque ce qui nous intéressait, c'est surtout la partie terrain qui est d'ailleurs encombrée d'arbres et de ronces. Mais cette partie, il fallait absolument la maîtriser puisque derrière il restait trois parcelles à acquérir pour détenir globalement la totalité de cette OAP.

On a décidé de procéder à la revente de cet immeuble. Mais comme vous le savez, pour toutes les reventes d'immeubles, dès le premier euro de l'aliénation d'un bien appartenant à des collectivités, on est contraint de consulter le service des domaines. Le service des domaines a émis une évaluation. Cette évaluation a été de 75 200 € pour la maison qui est reprise au cadastre AT 264. Nous, nous gardons le reste du terrain. Alors, sur cette évaluation du service des domaines, il est évident que la Commune n'est pas tenue à ... C'est une valeur vénale. Pour faire la distinction, les services des domaines donnent une valeur vénale, ils ne donnent pas un prix. Donc on n'est pas tenu au respect, à l'euro près, de la valeur vénale de l'estimation donnée mais on ne peut pas non plus, je dirai, l'ignorer totalement et s'en éloigner de manière trop importante sous risque d'une erreur d'appréciation manifeste.

Donc ce bien est passé en bureau municipal et on a décidé de moduler un peu le prix : 75 200 € qui est estimé, dans un premier temps, et de ramener ce prix à 68 000 €. C'est certain que cet immeuble n'est pas dans un état... Bon c'est un immeuble qui mérite travaux. Le terrain est encombré. Je vous l'ai dit, il y a des ronces etc ... Bon...

La question qui va vous être soumise est : est-ce que l'on maintient cet avis et cette estimation à 68 000 € ? Est-ce qu'on la transfère à 65 000 € ? Sachant que ce sera difficile d'aller beaucoup plus loin que cette marge de manœuvre. Nous après, je vous l'ai dit, le reste du terrain, ça fera partie de cet aménagement. Alors aménagement qui sera mené sans doute pas par la ville. Ce sera sans doute un opérateur qui fera la réalisation. C'est assez complexe : il y a à la fois des voiries à créer, des réseaux à faire, il y a un aménagement. On est tenu de respecter une certaine mixité aussi de populations et on est tenu aussi de respecter un certain nombre de logements puisqu'on est tenu de faire 40 logements à l'hectare.

Donc voilà un peu tous les tenants et aboutissants de cette délibération.

Dans un premier temps on est obligé de préempter la totalité de l'immeuble ; la préemption partielle n'existe pas. On ne peut pas dire : on vend un immeuble, c'est uniquement ce bout de terrain-là qui nous intéresse, le reste, non. Non, on est obligé de suivre la décision qui est comprise, insérée dans une déclaration d'intention d'aliéner. On préempte/ on ne préempte pas. Donc nous, on était obligé de préempter la totalité. Après, le reste sera remis en vente, sachant que lorsque l'on remet en vente un bien dans un délai de 5 ans, on est tenu quand même à un certain formalisme, c'est-à-dire que l'on est obligé de représenter ce bien au vendeur et les vendeurs auront 3 mois pour prendre leur décision. Si au bout de 3 mois, ils ne se sont pas manifestés, ils sont censés avoir renoncé à l'acquisition et donc à ce moment-là, on présente le bien à l'acquéreur évincé. Et l'acquéreur évincé prend sa décision : il achète ou il n'achète pas. Et s'il n'achète pas, le bien sera mis en vente de manière normale auprès d'un notaire que l'on désignera, sachant que le notaire désigné, évidemment, sera celui qui a fait la transaction initiale, celui qui faisait la vente de départ. Donc ce sera lui qui sera également chargé de rédiger l'acte qui sera la conséquence de la décision que nous aurons prise, quand on aura un acquéreur.

M. le MAIRE : Merci Jean-Paul. Donc vous l'avez bien tous compris, là, on déroule la procédure de remise en vente, dans le cadre des suites d'une préemption. Donc il faut d'abord solliciter à nouveau le vendeur et puis ensuite l'acheteur évincé. Nous avons fait l'acquisition à 70 000 €. On enlève 2 parcelles et l'ironie de l'estimation des domaines, c'est qu'il faudrait vendre plus cher que le prix auquel on a acheté. On enlève et on vend plus cher. Pour les domaines, c'est que l'acheteur avait bien négocié, puisque c'était de mémoire 90 000 € le prix de départ ; il a réussi à le négocier à 70 000 € y compris avec ces terrains qui pour lui n'ont pas beaucoup de valeur. Bon c'est vrai que ce n'est que le projet **futur** qui donnera de la valeur potentielle ou pas à ces terrains. Donc lui ... L'estimation nous obligerait à vendre 10% plus cher que ce que nous avons acheté alors que l'on a amputé de 2 parcelles. Donc c'est pour cela que les décisions du Bureau municipal et de la Commission étaient de baisser de 10% le prix, l'estimation des domaines, sachant qu'il y a des jurisprudences constantes en la matière. On doit suivre quand même l'avis des domaines, dans une certaine norme. On ne peut pas aller au-delà de 20% ; 30% c'est sûr que c'est l'annulation de la vente. Moi, ce que je vous proposerai malgré tout, c'est encore ...  
C'est quand même compliqué de dire on a acheté 70 000 €, on vous ampute de 2 parcelles et on vend 68 000 €.

Donc moi ce que je vous proposerai, mais là, la discussion est ouverte. Je n'étais pas à la Commission, aux travaux de la Commission, mais je ne sais pas ce que notamment... on en a parlé nous au sein de notre groupe, mais notamment les groupes de sensibilités différentes, qu'est-ce que vous en pensez, si on ... sachant que pour nous, pour la ville, le but est de revendre le plus rapidement possible aussi ce bien qui n'a pas de... C'est vrai qu'à un moment on se posait la question de savoir s'il y avait une utilité de la maison pour créer une ouverture beaucoup plus large qui aurait permis de donner plus de profondeur au projet, plus d'ampleur... Bon, on en a discuté. On va juste garder les deux parcelles au fond de ... comme ça on a toutes les parcelles des 3 voiries – Lemette, Zola et Ferrer – et on peut remettre sur le marché ce bien. Mais je ne sais pas ce que vous en pensez ? Si à 65 000 €, alors qu'on enlève 2 parcelles ? Je ne sais pas ... Donc là je passe la parole aux trois groupes qui sont présents aujourd'hui. Je ne sais pas ce que vous en pensez ? Jean-Pierre, tu as été adjoint en charge de ces questions-là, puis après ...

M. STOBIECKI : Je crois que l'on peut aller aux 65 000 €. Ce serait judicieux. Si on veut vendre rapidement, bon. Et puis c'est vrai que ce n'est plus dans un état correct. Cette maison est vide depuis quelques années.

M. le MAIRE : Monsieur GUERIN ? Mme POP ? Des remarques ? Vous êtes d'accord, pas d'accord ?

Mme POP : Faut voir le bien immobilier. Après on n'a pas forcément d'expérience dans le domaine, pour apprécier.

M. le MAIRE : Hum hum. Mais qu'est-ce que vous en pensez ? On a acheté 70, on enlève 2 parcelles.

Mme POP : Deux parcelles de combien ?

M. HOURNON : [*Brouhaha ... 1400 m<sup>2</sup>*] Je n'ai pas la surface exacte sous la main. Mais de toute façon il faut vous dire que ce sont des parcelles qui sont encombrées, qui actuellement, c'est vrai sur le marché ... Demain on mettrait ces parcelles en vente sur le marché, ça n'a pas de valeur. Ça n'a pas de valeur. Ça aura une valeur, alors effectivement, plus tard lorsque ce sera construit, on dira c'est une valeur de terrain à bâtir. Mais certes en face, il y aura de l'argent qui aura été dépensé pour le rendre en terrain à bâtir ; il aura été viabilisé. Mais actuellement, demain, on met ce terrain-là en vente sur le marché, je pense qu'il n'y a personne qui ira acheter.

On constatait déjà et cela a été une remarque dont je vous ai déjà parlé. Je vous parlais d'OAP tout à l'heure. Les OAP que l'on a relevées sur la Commune, généralement, ce sont des parcelles qui sont assez longues. Les gens occupent les 30 premiers mètres. Et le reste ... Prenez le plan qui a été fait de la ville, vous voyez tous les cœurs d'îlots c'est de la végétation, ce sont des arbres. Plus personne ne cultive.

M. le MAIRE : Mais pour moi, il faut quand même prendre le problème à l'envers. C'est : les terrains ne valent rien effectivement. Malgré tout, là, c'est l'ensemble qui était vendu avec et qui est « rabiote ». Donc ce n'est pas la valeur des terrains qui est forcément... Effectivement aujourd'hui ça ne vaut rien. Vous ne vendez que ce terrain-là ... Si vous n'avez que celui-là, il ne vaut rien. C'est parce que nous on aura l'ensemble et qu'il y aura un projet d'ensemble que ces terrains auront de la valeur. Donc le but ce n'est pas de regarder la valeur des terrains qui effectivement ne vaut rien, c'est de regarder la valeur du bien qui a été amputé. Je vous dis, j'achète une maison, j'ai ... Enfin ce n'est pas les bons chiffres ... [inaudible]..., j'ai 500 m<sup>2</sup>, vous mettez un peu moins cher que si vous avez 2 000 m<sup>2</sup> quoi. Donc c'est juste la... Donc ce n'est pas la valeur des terrains, c'est la valeur de la maison qui est amputée ... Elle était vendue 70 000 €... Voilà, donc c'est vraiment dans la symbolique. Et après, bon je vous dis, le débat est ouvert.

Vincent ?

M. CAMPISANO : Moi je connais la maison depuis 35 ans. Elle n'a jamais été habitée. Donc elle est dégradée d'elle-même mais la structure est grande. Elle est bonne, je veux dire, comme maison. Mais elle n'a jamais été habitée. Donc la ville fait bien de prendre les terrains pour un projet futur. La maison en elle-même ne se vendra peut-être pas 65 000 €, on va attendre 5 ans s'il faut ... mais euh ...

M. le MAIRE : De toute façon, en dessous de 65, on ne peut pas y aller. On a une estimation des domaines à 77, on ne peut pas y aller. Aujourd'hui déjà, il y avait un premier pas qui avait été fait de dire on rabiote de 10% - de 77 et quelques à 68 -. Après, en termes de prix psychologique, on peut le passer à 65 mais on ne pourra pas aller en-dessous. Sauf effectivement, la seule solution, c'est d'attendre que cela se dégrade et de redemander une estimation des domaines qui nous dira c'est complètement dégradé et ça vaut 55. Mais donc justement le but, c'est aussi d'éviter ça et de se dire voilà ... Puis après c'est le symbole aussi, la ville achète 70, elle enlève du terrain et elle devrait revendre 77 ... C'est quand même ... Enfin je ne sais pas ce que vous en pensez, après on peut ... faire de la spéculation immobilière en tant que collectivité mais euh bon ...

M. CAMPISANO : Moi je trouve que comme elle ne s'est pas vendue pendant 35 ans avec le terrain, elle se vendra encore moins sans le terrain. Je veux dire ... Donc si ...

M. le MAIRE : Sauf si derrière, il y a un super projet qui fait que tout le quartier [oui oui oui], mais le quartier ce n'est pas avant...

M. CAMPISANO : Oui, puis les années vont passer. Donc pour l'instant il faut faire de cette manière et puis attendre si elle ne se vend pas, dans 5 ans, on verra bien. La bonne solution, c'est celle-là, de mettre en vente maintenant.

M. le MAIRE : Donc on met en vente maintenant. Mais c'est le prix, là, 65 ? [Inaudible] La Commission avait penché sur 68. Est-ce que vous êtes d'accord pour mettre à 65 ? Tout le monde est d'accord à 65 ? Parce qu'il faut modifier la délib'.

Donc la délibération que vous est proposée, c'est de décider ... De toute façon, là, on entre dans la phase de ... on va rechercher le vendeur et l'acheteur évincé.

Donc l'article 1<sup>er</sup>, nous sommes à la page 76 et on vous a mis page 77, en pièce jointe, l'extrait du plan cadastral. C'est décider de céder la parcelle AT n°264, sise 150 rue Emile Zola. On vous rappelle que, conformément au statut particulier du bien immobilier susvisé, la cession se verra appliquer le formalisme relatif à la rétrocession des biens acquis par voie de préemption. L'article 3, donc c'est celui-là que nous modifions. Et je vous demande de prendre acte de l'évaluation réalisée par le service du Domaine. Donc on le précise parce qu'on n'a pas l'estimation du service des domaines, donc ça sera dans le PV, 75 200 € [uniquement pour la maison -précise M. HOURNON].

*Brouhaha incompréhensible : plusieurs intervenants dont M. HOURNON, M. CAMPISANO et M. le Maire.*

M. CAMPISANO : J'allais dire, on n'a jamais vendu. Ben laissons là à 68 000 €.

M. le MAIRE : Ben le problème c'est que t'as... Ben premièrement, enfin pour moi mais le débat est ouvert. Il y a –un – un symbole qui est de dire on achète 70, on ampute, on revend quasi au même prix, c'est compliqué et que – deux – il y aussi pour moi une stratégie de valorisation du patrimoine de la Commune. Comme tu le dis, on attend et on baissera le prix mais on ne baissera pas à 65 dans 5 ans, on le baissera à 45/50. Voilà, on parle tout à l'heure que ... Si nous on a 65 000 € qui rentrent, avec ça, on refait une rue. Donc pour le baisser de 3 000 €, il y a du symbole. Pour moi c'est du symbole, c'est-à-dire on a acheté 70. Je ne vois pas comment on peut vendre 5 000 € plus cher alors qu'on a pris une grande partie du terrain. Alors maintenant la réponse des domaines est très claire. C'est que les gens qui ont acheté ont bien négocié, ils ont acheté en-dessous du prix du marché. Mais bon... . Alors voilà, « *don't act* ». On ne sait pas s'ils ne reprendront pas le bien. Symboliquement la Commune... Sinon, on va faire ça sur toutes les maisons qu'on ne trouve pas chères. On va préempter, on va les revendre plus cher... . Voilà, et surtout, enfin vous savez très bien, parfois on vend des ruines à 5 000 € / 10 000 €, c'est des trucs qui ont été achetés 50 / 60 000 €. Ce n'est pas entretenu. C'est vandalisé. Et puis après nous, on va venir nous chercher pour nous dire, il faut... . Il y a des squatteurs, il va falloir qu'on envoie ... Après il y aura peut-être du désamiantage. On va devoir déconstruire. Donc on va devoir dépenser 20 ou 30 000 € pour désamianter, mettre en sécurité, tout ça pour *in fine* vendre quelques milliers d'euros. Et puis si c'est vendre dans 10 ans, moi j'aimerais bien que la collectivité récupère rapidement son investissement. Donc il n'y a que les terrains... . Sinon cela veut dire que les terrains qui sont estimés à rien du tout, ils nous auront coûté, *in fine*, 70 000 € plus les frais de notaire – 77 000 ou 78 000 € -. Là aujourd'hui, c'est aussi que nous, on paye les terrains au prix qu'ils méritent d'être payés, c'est-à-dire pas très cher. Alors qu'ils sont vachement importants pour nous. Et puis de remettre une maison sur le marché à Sin-le-Noble. Voilà. Jean-Paul a fait tout un travail au niveau du PLU d'identification des dents creuses. Il y a des petites zones où on veut aller construire pour densifier le cœur de ville. Ce n'est pas pour laisser des friches. Alors, on a une politique de repérage des friches, ce n'est pas pour qu'il y ait des friches de la Commune. Enfin moi c'est ma vision. Après, donc ... . Donc là, je me dis que c'est peut-être plus facile de la vendre à 60 000... . Enfin si tu dis que la maison n'a pas été vendue pendant 35 ans. Elle a mis 35 ans pour être vendue 70. Si on la vend 68 avec la moitié du terrain, on va attendre 40 ans. Et dans 40 ans, elle ne vaudra plus rien.

M. CAMPISANO : Je me permets de dire quand même qu'il y a une commission qui s'est réunie pour dire que c'était 68 000 € le prix. C'était pour ça simplement. Je veux dire, soit la commission elle ne sert à rien et puis on dit... on ne fait pas 68 000, on fait 65 000. On est suivi au moins quoi ...

M. le MAIRE : Non mais ce que tu me dis, non mais excuses-moi, c'est le contraire. Ça veut dire que c'est le Conseil municipal qui ne sert à rien alors. Si on suit les commissions, on ne vient même pas. On envoie le PV et c'est les commissions qui ont décidé. Les commissions ont un avis consultatif. Elles préparent. Parce que sinon, c'est le Conseil municipal qui ne sert à rien. Parce que, ... il y a 5/6 personnes qui se sont réunies en commission... Et c'est rare que l'on change une ...

M. CAMPISANO : Attends... Le bureau municipal avait déjà préparé [*oui oui – M. le Maire*]. Donc le bureau municipal, tous étaient d'accord. Il reste les personnes des autres partis, des autres groupes. Les autres groupes sont venus ou ne sont pas venus à la réunion de la Commission. On a pratiquement l'intégralité du groupe du Conseil municipal. Si toute l'intégralité du Conseil municipal était sur 68 – pratiquement, puisque le Bureau – c'est-à-dire que la majorité plus nous maintenant on arrive à 68 000 €. Maintenant je veux dire on peut baisser à 65 000 €. Je veux dire que la Commission elle permet de compléter tout le reste du Conseil.

M. le MAIRE : Mais le Conseil ... . Parce que dans les Commissions, toi c'est bien tu représentes tout ton groupe puisque tu as une personne. Les autres, enfin, ils étaient 4 au départ, maintenant ils sont 2 fois 2 et puis nous on est 24. Donc voilà. Après, chaque dossier, il y a des choses que l'on n'a pas percutées, ça entre en résonance, on en rediscute, enfin voilà quoi.

M. CAMPISANO : Il n'y a pas de souci.

M. le MAIRE : Donc, maintenant je vous dis, s'il y a la moindre opposition... Sur ces questions de ventes immobilières... Là c'est juste une stratégie de se dire si on peut récupérer le plus

rapidement possible notre mise de départ. C'est un bon investissement. Sinon, c'est un terrain qui va nous avoir coûté très cher. Maintenant s'il y a un souci, moi je mets à 70, 7 ou à ... .

Mme LEGRAND : Il y a l'aspect financier mais il y a l'aspect humain aussi parce que les riverains, les gens qui habitent là actuellement, ils sont pressés aussi de savoir qu'il va y avoir un devenir pour cette maison.

M. le MAIRE : Oui tout à fait. Mais c'est ce que je disais tout à l'heure. Jean-Paul et ses services ont fait tout un travail de repérage des friches, tout un travail de repérage des dents creuses pour densifier le cœur de ville. On est en plein dans les axes du PLU et là c'est une maison qui ne nous ramène pas de... en plus, au-delà de nous ramener 65 000 € au lieu de 68 000 €, plus elle est vendue, c'est une maison aussi qui nous ramènera des taxes puisque je suppose que les gens vont y faire des travaux, parce que sinon ils ne pourront pas habiter dedans. Et donc il y aura une taxation... . Alors même si on nous supprime la taxe d'habitation... . Mais il y aura au moins une taxe foncière qui sera versée, des gens qui mettront des enfants à l'école, qui iront dans les associations, qui feront vivre le commerce de Sin-le-Noble. Donc ... . Jean-Paul ?

M. HOURNON : Alors c'est vrai qu'une préemption, moi pour l'avoir vécu dans ma carrière professionnelle, c'est toujours très douloureux à vivre, surtout pour celui qui allait acheter. Il a monté son projet, il en a rêvé, il a monté le plan financier et tout... . Et oui, moi je me suis battu X fois pour ce problème-là. Mais d'un autre côté, il y a l'intérêt général de la collectivité que l'on sait tous, de beaucoup supérieur à un intérêt particulier. C'est vrai que c'est toujours très douloureux ce moment où on se dit « mince », on est prêt à déménager, on a fait ses devis et ça nous passe sous le nez, c'est vrai. Alors, il faut savoir aussi que l'avis des domaines... . C'est aussi notre garde-fou, l'avis des domaines, soit que l'on vend un immeuble soit que l'on achète un immeuble. A la fois quand on achète, si le prix est inférieur à sa valeur vénale, bon l'avis des domaines... Oui la collectivité ne se fait pas avoir, donc à la limite. Une fois que le prix d'acquisition que va réaliser la ville est inférieur à la valeur vénale du bien, tout va bien. Par contre, quand on vend, et c'est le cas, là, c'est le raisonnement inverse, on ne peut pas brader. Donc on ne peut pas dire, « *allez j'ai un petit copain, je vais lui vendre 50 % moins cher* ». Vous savez, moi j'ai connu plusieurs fois dans ma carrière où j'ai fait des compromis de vente où des gens étaient propriétaires d'un bien qui jouxtait un bâtiment communal en ayant vent d'un projet d'extension puis je voyais un compromis arriver et le prix était multiplié par 2 ou 3 en disant « *ah ben la ville elle va acheter en faisant une bonne affaire et puis ce sera 50/50 le bénéfice* ». Les domaines étaient là pour dire non, la valeur vénale du bien c'est tant, le prix énoncé dans le compromis est excessif, après au pire, c'est le recours au juge de l'expropriation. Généralement d'ailleurs, quand la ville disait nous on préempte, mais à ce prix-là, souvent il y avait un désistement parce que l'acquéreur dans ce cas-là il dit soit « *ok je vends au prix que me propose la ville* » soit « *je maintiens mon prix* » soit « *je me retire* », et généralement il se retirait et le compromis tombait à l'eau. Il y a ce garde-fou qui existe, qui est exercé par le service des domaines. Mais c'est vrai que c'est toujours très douloureux pour celui qui s'est fait préempter son immeuble.

M. le MAIRE : Bon, alors, les 3 autres groupes. Moi je recueille votre avis. Premier groupe, quel est le prix que? ... .

M. STOBIECKI : 65 000 €.

M. le MAIRE : Deuxième? ... .

Mme POP : 65 000 €.

M. CAMPISANO (*en même temps*) : 65 000 €.

M. le MAIRE : 65 000 € (*rires*). Donc nous notons que les 3 groupes présents ce soir proposent 65 000 €. Et moi je trouve cela assez logique.

Alors donc, on modifierait donc la délibération dans l'article 3 et on mettrait en vente, le prix de l'immeuble, au prix de 65 000 €. Est-ce que tout le monde est d'accord ? Et on va lever... On va faire ça à main levée. Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Tout le monde est-il d'accord ?

Il n'y a personne qui lève la main ! (*rires*) Adopté à l'unanimité à 65 000 €.



## **ADOpte A L'UNANIMITE**

*(Rappel des services sur la mention du notaire)*

M. HOURNON : Tant que l'on est sur le registre urbanisme, une toute petite précision, c'est que le PLU, on a eu la consultation des PPA (personnes publiques associées) qui s'est terminée le 24 août et je vous annonce que l'enquête publique va démarrer le 5 octobre pour se terminer le 6 novembre et donc c'est le commissaire Monsieur GILLERON qui est nommé commissaire-enquêteur. Il y a des affiches à peu près installées dans tous les bâtiments communaux. Donc vous pouvez aller le consulter d'abord et faire part de vos observations, s'il y en a.

M. le MAIRE : Et une autre précision sur cette délibération : pour le notaire, nous prendrons comme c'est la coutume – Jean-Paul nous dit que c'est le notaire du caillou, c'est ça ?- (C'est ça) le notaire du caillou, donc c'est le notaire d'avant, à qui on a acheté. Puisque c'est la règle que l'on s'était fixé. Comme ça les actes sont chez le notaire qui est intéressé. Ça va plus vite, c'est plus facile, pour lui c'est dans ses archives. Donc nous passerons par le notaire à qui nous avons acheté ce bien, à qui nous avons préempté.

## **IV/CULTURE**

### 10 – 34<sup>ème</sup> Printemps de Sin-le-Noble – Création des tarifs des places

M. le MAIRE : La délégation suivante, la culture, dont le rapporteur est Caroline FAIVRE et donc qui est une délibération relative à la création du tarif des places pour le 34<sup>ème</sup> Printemps Culturel.

A noter, notre volonté ... . Qui est-ce qui parle sans arrêt comme ça ?

Mme LEGRAND : C'est Vincent ! (*rires*)

M. CAMPISANO : Attends... . Pourquoi tu dis ça ? T'es en train de parler avec moi ! (*Rires*)

M. le MAIRE : C'est bien parce que vous étiez les deux... Deux groupes d'opposition se parlaient et j'ai réussi à faire casser ça l'air de rien et à faire qu'elle a dénoncé l'autre groupe. Tu ne peux pas avoir confiance en elle Vincent ! Ne te rapproche pas trop de ce groupe-là, tu vois, tu ne peux pas leur faire confiance. Tout de suite tu as été dénoncé. (*Brouhaha*) Mais Vincent, il n'aurait jamais fait ça.

Bon plus sérieusement sur ce Printemps Culturel et la création des tarifs de places : notons la volonté qui est la nôtre de délibérer plus tôt que par le passé puisqu'on délibère dès le mois de septembre et ce pour permettre d'une part la communication et d'autre part permettre la commercialisation. Alors, on reste toujours dans la volonté d'une programmation variée : chanson française, théâtre, jeunes talents, musique classique, comique et puis surtout, on reste également dans la volonté de déployer le Printemps sur 3 mois puisqu'il commencera donc le 31 mars jusqu'à la Fête de la Musique qui a lieu le 21 juin. Ces 3 mois de programmation du Printemps de Sin-le-Noble : c'est le Printemps Culturel - on va délibérer sur les places – et puis 21 juin on a ... 10 événements qui seront programmés sur l'ensemble de la ville de Sin-le-Noble, par exemple à la Direction des Affaires Culturelles et puis symboliquement on passe ensuite à la programmation d'Eté avec la Ducasse et puis avec les Quartiers d'Eté des différents quartiers. On a souhaité – Caroline va vous les présenter – mais vous verrez que l'on a souhaité des tarifs qui restent accessibles et tout cela, au-delà de 3 mois de saison, c'est aussi important de noter que ça s'inscrit dans une programmation annuelle dans le cadre de la création de la Direction des Affaires Culturelles. Ce n'est pas parce que l'on délibère juste sur le Printemps Culturel, c'est une année de programmation annuelle avec des expositions qui sont présentées tout au long de l'année. Donc Caroline va vous présenter le Printemps Culturel.

Mme FAIVRE : Tout à fait. Donc ce qui est effectivement à signaler c'est la volonté d'anticipation et nous sommes déjà en train de travailler à la programmation de la 35<sup>ème</sup> édition. Donc on travaille avec de plus en plus d'anticipation.

Notons que cette année, c'était plus simple de programmer puisqu'en termes de calendrier ... Parce que l'année dernière, c'était une année à élections donc c'est vrai que c'était ... on a dû

pas mal espacer les spectacles et, qui plus est, cette année nous n'avions plus l'inquiétude du non renouvellement des licences d'entrepreneur du spectacle puisqu'à l'époque – l'année dernière – effectivement, la salle devait/ a du se faire mettre en conformité, il y a eu d'importants travaux, à concurrence d'environ 200 000 € qui ont été réalisés. La licence d'entrepreneur du spectacle a été renouvelée pour une durée de 3 ans.

Alors pour les grandes dates de l'édition, de la 34<sup>ème</sup> édition, nous avons le 6 avril, en tête d'affiche Grand Corps Malade qui nous présentera son prochain album qui sortira en février. Donc on aura quasiment la primeur, on le découvrira. Grand Corps Malade a fait l'actualité ces derniers temps surtout avec son film, son premier long métrage « *Patient* » qui a accueilli plus d'1 million de spectateurs. Le film, je ne sais pas si vous l'avez vu, parle de son accident qui a failli le rendre tétraplégique et grâce à la suite duquel il a démarré sa carrière de slameur.

Deuxième spectacle, toujours en chanson, c'est celui d'Isabelle Aubret qui nous fait sa tournée d'adieu. Donc elle a 79 ans et c'est sa dernière tournée. C'est son dernier album « *la belle endormie* » qu'elle va nous présenter. Isabelle Aubret qui revient à Sin-le-Noble, qui fut la muse de Jean Ferrat et qui a également si brillamment interprété Aragon.

Le 31 mars, nous aurons un spectacle de musique « *Pianos..* » « *Pianistologie* », pardon je le prononce mal. Ne cherchez pas dans le dictionnaire, ça n'existe pas, c'est un mot inventé. C'est Simon Fache qui est médaille d'or de piano classique, concertiste surdiplômé, qui va enchaîner une programmation de façon décalée, en mêlant Bach, Rachmaninov mais aussi Mac Gyver avec la même virtuosité.

Un spectacle d'humour, donc celui de Nadia Roz qui est une révélation des Marrakech du Rire 2015, qui est issue du Jamel Comedy Club et c'est vraiment une des étoiles montantes des humoristes féminines, Florence Foresti est son modèle.

Et enfin, un spectacle ... une pièce de théâtre. C'est une pièce, c'est un vaudeville moderne, endiablé, au rythme frénétique qui est plein de quiproquos comme tout bon vaudeville qui se respecte.

Alors, déjà, il y a 3 catégories de places : le tarif scolaire qui s'adresse aux élèves jusqu'au lycée. Ensuite le tarif réduit. Alors le tarif réduit s'adresse aux moins de 25 ans et étudiants, donc c'est ... aux plus de 65 ans, aux demandeurs d'emploi, aux associations, aux comités d'entreprises, au personnel communal dans la limite de deux places par spectacle et aux allocataires des minima sociaux. Donc le tarif plein s'applique à tous les autres cas de figure, toutes les personnes qui n'entrent pas... qui ne peuvent prétendre à un tarif réduit.

Donc pour le premier spectacle « *Pianistologie* » et l'orchestre municipal, ce sera un spectacle gratuit, le 31 mars. Pour le spectacle de Grand Corps Malade, le vendredi 6 avril, nous proposons en tarif plein, le tarif de 25 €, tarif réduit 15 € et scolaire 10 € ; Nadia Roz, le 14 avril, tarif plein 15 €, tarif réduit 10 € et scolaire 5 € ; Isabelle Aubret, le samedi 28 avril, tarif plein 20 €, tarif réduit 10 € et scolaire 5 € ; et la pièce de théâtre « *La fille de son père* », mardi 15 mai, tarif plein 15 €, réduit 10 € et scolaire 5 €.

Je précise que les tarifs ont été proposés et ont reçu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la commission n°2 qui s'est tenue lundi dernier.

Voilà Monsieur le Maire.

M. le MAIRE : Merci Caroline. Une petite précision, là dans la délibération on parle des tarifs, de la création des tarifs puisque c'est du ressort du Conseil municipal et peut être aussi préciser une nouveauté. Je vous ai dit tout à l'heure, que ça fait depuis 2014, que le Printemps c'est sur 3 mois, donc jusque la Fête de la Musique, qui était une nouveauté l'année dernière, qui a très bien marché et que l'on renouvelle avec 10 offres le jour de la Fête de la Musique et également nous avons créé ce que l'on appelle un Festimômes. Donc ce sont des spectacles du Printemps qui seront offerts aux enfants. Ce sera gratuit et donc ça commencera le samedi 21 avril 2018 par « *Lady Do et monsieur Papa* », sachant que cette programmation Printemps pour les enfants commencera avec le Printemps de Poètes. Donc je n'ai plus la date [*inaudible*] en tout cas un peu avant. Donc le Printemps des Poètes. C'est à la fois les jeunes publics pendant les vacances, familles et également avec les écoles puisqu'il y a un travail de concert entre le pôle scolaire et la Direction des Affaires Culturelles. Donc du 3 au 18 mars, le Printemps de Poètes, le 21 avril, un premier spectacle à la salle Casarès un samedi à 17 heures, ensuite le 23 avril « *Jazzy Kid* », donc là c'est avec les écoles de Sin-le-Noble. Et il y aura une soirée à 17 heures pour les particuliers. Donc on continue, le 25 avril, un théâtre de marionnettes « *Chacha* ». C'est un mercredi. Et des ateliers créatifs par l'association « *Les 2 tortues* ». Là, c'est le 24 avril. Et tout au long de l'année des « *créacontes* ». Alors là, il y en a spécialement... au niveau de la bibliothèque, des « *créacontes* ».

Donc voilà. Donc une programmation votée en amont, de grande qualité avec Grand Corps Malade, Isabelle Aubret, avec des jeunes ... Et il y a aussi une soirée jeunes talents à Casarès.

On revient avec... là ce n'est pas plusieurs groupes, c'est une chanteuse qui est [inaudible]. Donc tout le monde est d'accord pour adopter ces tarifs, cette délibération ? Tel que cela vous a été présenté. Je ne vais pas revenir dessus. C'est l'article 1<sup>er</sup> sur tout l'ensemble des tarifs, des tarifs accessibles, le détail des tarifs réduits sachant qu'en moyenne on a à peu près 50 % de tarifs réduits sur les ... parce que l'on voit... il y a les moins de 25 ans, les étudiants, les plus de 65 ans, les associations, les comités d'entreprises, ça balaye large, le personnel communal et les allocataires des minima sociaux. On précise que le tarif scolaire s'applique aux élèves jusqu'au lycée et qu'une billetterie Internet sera mise en place en plus de la vente de billets physique. Et on décide, comme chaque année, d'un quota de 100 places exonérées, pour chaque spectacle, pour les besoins de la production – c'est dans les contrats des artistes – pour la presse, pour les nécessités de relations publiques de la Commune et on vous précise que c'est des recettes inscrites au budget communal, chapitre 70. Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ?

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **V/ VIE ASSOCIATIVE**

M. le Maire : Donc on passe à la délégation de la vie associative dont le rapporteur devrait être Marie-Josée DELATTRE mais elle est en train de passer des examens médicaux ce soir. Donc elle n'est pas là. Donc deux délibérations sur des demandes de subventions.

#### **11 – Versement d'une subvention de démarrage à l'association de parents d'élèves de l'école maternelle Suzanne Lannoy**

M. le MAIRE : La première, nous sommes page 87.

La Commune a été rendue destinataire d'une demande de subvention de démarrage par un courrier en date du 24 juin 2017, pour une nouvelle association qui est l'APE Suzanne Lannoy Maternelle. C'est une association qui présente un intérêt local, qui fonde la faculté pour la Commune de lui octroyer une subvention de démarrage. Et nous l'avons donc valorisée cette subvention de démarrage. Elle était antérieurement de 80 €. On en avait discuté soit lors du Conseil municipal, soit lors du séminaire des sensibilités différentes, soit lors d'une commission n°2 et on avait décidé que désormais, on harmonisait toutes les subventions de démarrage à 100 €. Donc c'est pour cela qu'on l'a établie désormais à 100 €. Et le Conseil municipal, lors de sa séance du 12 décembre 2016 – c'est lorsque nous avons voté le budget primitif – avait décidé d'harmoniser le montant des subventions entre les associations sportives et non sportives justement sur ce montant. Donc on est dans les clous. Et donc cette décision illustre la volonté municipale de soutien à la vie associative. Et donc je rappelle à chaque fois, avec fierté, qu'elle s'est traduite par le maintien et même la hausse des subventions au monde associatif, malgré la situation financière difficile de la ville. Donc nous vous avons mis en pièce jointe le courrier de demande de subvention de la secrétaire de l'APE et du Président de l'APE. Nous sommes page 91. Et la délibération donc page 89, elle vous propose d'octroyer cette subvention de démarrage pour l'APE Suzanne Lannoy Maternelle ; d'arrêter son montant à 100 € ; de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent et en vous rappelant que les dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits budgétaires de l'article 6574.

Je suppose que tout le monde est d'accord avec cette délibération. Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **12 – Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « Prévention Routière – Comité départemental du Nord »**

M. le MAIRE : Deuxième demande de subvention. Cette fois-ci pour l'association « Prévention routière – Comité départemental du Nord » et nous sommes donc à la note de synthèse page 93 qui nous informe que la ville a été rendue destinataire d'une demande de subvention en juillet du Comité départemental du Nord de l'association Prévention routière. Donc cette dernière association sollicite la Commune en vue de permettre la mise en œuvre d'actions adaptées aux enjeux de la lutte contre l'insécurité routière, l'éducation routière, la sensibilisation du grand public ou des séniors et on précise que pour la Commune, ce sont 8 délégués de secteur bénévoles qui sont identifiés auprès du Comité du Département du Nord.

Cette association – parce qu’il y avait eu des questions en commission n°2, d’après ce que l’on m’a dit – a un représentant au sein de la Commission extra-communale de sécurité, qui, je vous l’ai dit tout à l’heure, se réunissait régulièrement, ainsi que dans un conseil de quartier qui est le conseil de quartier du Marais au moins, mais je me demande s’il n’y avait pas un représentant dans une autre ... Il doit siéger à son titre personnel. Je crois que j’ai vu dans un conseil de quartier... Alors pour rappel, je l’ai déjà dit tout à l’heure, sur la sécurité routière, nous avons créé une délégation en la matière, sur la sécurité/la sécurité routière, le stationnement, la circulation. Tout cela c’est de la sécurité routière. Si le plan de circulation est mal fait, si le stationnement est mal conçu, ça engendre des dangers et qui constituent des enjeux importants pour nos concitoyens. Je vous l’ai dit tout à l’heure aussi, après la phase de reconquête des voiries, que nous avons entamée en 2014, et qui se poursuivra les années prochaines, nous allons pouvoir déployer les dispositifs de sécurité routière et le plan de circulation. Et nous avons d’ailleurs recruté un ASVP supplémentaire comme je vous le disais et donc nous proposerons au prochain comité technique la création d’un service dédié à tous ces services de sécurité et de sécurité routière, stationnement, circulation et puis en Conseil municipal, en novembre ou en décembre. Et nous pourrions nous appuyer sur les 2 ans de conseils de quartier et 1 an de commission extra-communale de sécurité.

Voilà pourquoi nous vous proposons d’octroyer une subvention à l’association Prévention Routière – Comité départemental du Nord au titre de l’exercice 2017 pour un montant de 500 €, de m’autoriser à accomplir les démarches y afférent et de vous rappeler que les dépenses correspondantes seront prélevées aux crédits du chapitre 6574 du budget communal et nous avons mis, pages 97 à 104, la demande de subvention de l’association et qui notamment a détaillé son budget prévisionnel. Comme il y a une commission extra communale de sécurité dans les jours qui viennent, ce sera l’occasion de fixer avec les représentants qui siègent au sein de cette commission les actions de sécurité routière à mettre en œuvre : dans les écoles/ avec les écoles, avec les séniors et comment on va pouvoir travailler avec eux dans le cadre de la création de ce service dédié à la sécurité/sécurité routière/stationnement/circulation.

Voilà. Il y a-t-il des questions ou des remarques sur ce projet de délibération ? Je vous propose de l’adopter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l’unanimité. Merci beaucoup.

## **ADOpte A L’UNANIMITE**

### **VI/ SPORTS**

#### **13 – Versement d’une subvention exceptionnelle à l’association « AS Sin Athlétisme » pour l’organisation d’une course pédestre nommée « Corrida de Sin-le-Noble »**

M. le MAIRE : Passons à la délégation du sport dont le rapporteur est Patrick ALLARD et qui va nous présenter deux subventions : une exceptionnelle pour l’organisation d’une course pédestre « La Corrida » et une autre subvention exceptionnelle pour des participations à des frais de déplacement d’une athlète inscrite dans le suivi en vue des JO 2024, à Paris, désormais, pour le Karaté. Patrick ...

M. ALLARD : Alors, concernant la Corrida, je rassure tout de suite Jean-Claude à côté, il s’agit bien d’une course pédestre et pas une course de taureaux ! (*Rires*) Donc la Corrida s’appelait auparavant, pour les sinois qui s’en souviennent « les foulées sinoises ». Ça a été créé en 1984, à la demande de Madame Deblock qui était maire à l’époque, qui a été supprimée [*la course*] en 2009 et qui a été relancée l’année passée. Cette course aura lieu le 10 décembre autour du stade, du lycée, du stade Martel, du lycée Rimbaud, du complexe Mercier, du Raquet et de l’EcoPark. L’an passé : 500 participants sur l’ensemble des courses. Donc il y avait 2 courses pour les enfants, une course de 2,5 km pour les amis, les parents ou les joggeurs et une course de 10 km. On a eu 150 enfants dont la majorité était issue des écoles de Sin-le-Noble avec un travail de fond qui avait été réalisé par Betty DUBOIS, à l’époque. Cette année, il y aura 3 courses pour les enfants, il y aura un 3,5 km et il y aura un 10 km. Donc voilà, après notre hantise, c’est toujours lié aux problèmes de sécurité. On sera en contact dans les prochains jours avec la sous-préfecture pour connaître un petit peu les consignes.

M. le MAIRE : Merci Patrick. Donc effectivement l’année dernière, c’était une belle réussite pour cette reprise. On avait dit avec Vincent que cette année on la ferait ! Tu t’es entraîné ? (*Rires*)

(En aparté : M. ALLARD : Ce n'est peut-être pas une bonne idée ... . La dernière fois qu'il y a un maire qui a couru ! ...)

M. CAMPISANO : Tout est possible !

M. le MAIRE : Bon allez ... . On ne va pas jouer les prochaines élections à la course parce que je ne suis pas un coureur. Mais ... Peut-être que je participerai.

M. ALLARD : On fera des pronostics !

M. le MAIRE : Véronique ? Je sens que Véronique, elle a envie de la faire aussi ! (Rires) Vous nous suivez ?

Mme LEGRAND : ... En voiture ! (Rires)

M. le MAIRE : Vous n'allez pas aller vite, je vous le dis.

M. ALLARD : Ça se termine ce jour-là !

Mme LEGRAND : C'est la voiture balais ! (Rires – Brouhaha)

M. le MAIRE : Alors voilà. Une demande de subvention de 5 000 € sur un projet de 11 000 €. Alors, juste une remarque, nous avons travaillé avec la Direction juridique. Donc c'est une demande de subvention qui apparaît exceptionnelle puisque, par rapport à la demande classique de subvention annuelle de fonctionnement ... . Toutefois, c'est la deuxième fois, la deuxième année consécutive que l'association sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la course pédestre. Donc ça ne pose pas de souci puisque c'est la deuxième année. Maintenant, si jamais, par aventure, il devait y avoir une nouvelle demande de subvention, elle ne serait plus exceptionnelle puisqu'elle serait ... . Donc il faudra réfléchir pour requalifier cette demande de subvention en demande de subvention sur projet et dans ce cadre, l'association aurait vocation à présenter un budget de l'action. Puisque vous savez que c'est du travail de sécurisation juridique, de toilettage juridique avec la Direction des Affaires Juridiques à laquelle on a adjoint le service commande publique, je vous disais dans mes propos liminaires. Donc cette fois-ci, cette deuxième fois, c'est exceptionnel mais après il faudra regarder que l'exceptionnel ne doit pas être tous les ans. Il faudra que l'on regarde bien pour que ce soit une subvention sur projet. Et on travaillera... la C2 pourra travailler avec la Direction juridique sur cette ... ces questions de subventions exceptionnelles. Ce n'est pas forcément la seule / le seul cas. Parfois certaines manifestations qui sont depuis des années ... et c'est tous les ans une subvention exceptionnelle sur ce projet-là. Il faudra que l'on regarde pour, juridiquement, passer sur une subvention sur projet et pas une subvention exceptionnelle. Petite précision juridique.

Avez-vous des remarques ou des questions à formuler sur cette demande de subvention ? Ou est-ce que ? ... Véronique ?

Mme LEGRAND : Elle se déroulera dans le même quartier que l'année dernière ?

M. ALLARD : Et bien oui, parce que par le passé, on changeait régulièrement, on venait en centre-ville, on allait sur les Epis. C'était peut-être une bonne idée pour pouvoir faire vivre différents quartiers. Sauf qu'au niveau des athlètes, fidéliser, c'est important. Et en plus, on était la seule course nocturne par le passé dans la Région Nord-Pas-de-Calais, sur 300 courses. Maintenant avec les conditions de sécurité, c'est impossible de mener une course comme ça en nocturne et revenir dans le centre-ville, c'est vrai que ça pose beaucoup de problèmes. On revient aux mêmes problèmes que pour les courses cyclistes. On ampute la circulation, donc c'est compliqué. Pour l'instant, on reste là-bas, après, on verra par la suite. Mais c'est compliqué de revenir en centre-ville. Sinon il faut vraiment revenir le dimanche après-midi, je ne sais pas si c'est une bonne idée.

M. le MAIRE : Oui et puis sachant que le dimanche après-midi, en centre-ville les commerces sont ouverts avant la période de Noël, et la salle des fêtes est utilisée tous les week-ends alors pour notre marché de Noël mais je ne sais plus quelle date c'est [la course]? Le même week-end que le marché de Noël. Mais de toute façon s'il n'y a pas le marché de Noël, il y a tous les

arbres de Noël qui se succèdent dans la salle des fêtes donc ça veut dire 200/300 voitures qui sont garées là pour ... plus les commerçants. Donc c'est vrai que c'est compliqué de bloquer juste avant Noël le centre-ville. Et puis, en plus, ça permet d'aller ... C'était aussi une volonté. On l'a fait avec la Fête de la Musique par exemple et je rêve de faire des concerts décentralisés et sortir du centre-ville pour aller dans tous les quartiers. On en parlait tout à l'heure sur la chapelle Foucaut, sur d'autres projets... Sin-le-Noble, ce n'est pas qu'un centre-ville, même si historiquement il y a beaucoup de concentration de bâtiments publics. Donc si on peut aller faire des manifestations en dehors du centre-ville, c'est aussi bien. Et tout le monde est gagnant puisqu'on va dans des quartiers, on travaille sur l'ensemble de la périphérie de la ville sans bloquer le centre-ville dont les commerçants ont besoin de travailler à cette période-là. Et juste une précision, puisqu'on parlait de courses... Donc effectivement on avait dû, malheureusement, enfin nous on n'a rien annulé, c'est l'Etoile cycliste qui avait dû annuler la course cycliste mais j'étais très pro l'annulation et donc on rencontrera très prochainement l'association -lundi prochain- pour voir avec eux comment on peut faire survivre cette course cycliste de Sin-le-Noble qui était historique. Mais aujourd'hui avec les conditions de sécurité, c'est compliqué puisque c'est en circuit fermé. Donc c'est un circuit de 8/9 kilomètres en circuit fermé, en semaine les gens conduisent les enfants à l'école, vont les rechercher, vont travailler, les commerces sont ouverts. Donc on va rencontrer les membres de l'Etoile Cycliste pour, comme d'habitude, coproduire et trouver ensemble des solutions. Affaire à suivre. Donc je vous propose d'adopter cette délibération : article 1<sup>er</sup>, page 109, l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'AS Sin Athlétisme de 5 000 €, de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent et de vous préciser que la dépense est inscrite au budget communal, article 6748, et vous avez, page 111, le courrier de demande de subvention de l'AS Sin Athlétisme.

Mme LEGRAND : Justement quand je parlais de décentraliser la course, ce n'était pas forcément pour justement la remettre au centre-ville mais peut-être l'organiser dans d'autres quartiers comme par exemple au Marais.

M. le MAIRE : Alors, je vais répondre à la place de Patrick mais ils le connaissent mieux que moi... Après, c'est d'avoir des infrastructures pour le stationnement de tous ceux qui viennent, les vestiaires, les lieux pour les récompenses, parce que l'année dernière j'étais allé remettre les récompenses. Bon là il y a la piste d'athlétisme qui permet de faire un dernier tour dessus, poser le podium et en plus là-bas, l'année dernière, enfin il y a peu d'impact sur la circulation puisqu'ils sont sur la voie bus : le stade, la voie bus, le complexe Mercier après ... (*le Raquet*) Oui un peu dans le Raquet. On avait réussi à ... . Mais après il faut voir ça, pourquoi pas effectivement... le but ce n'est pas de ... Là, l'important, enfin l'intérêt c'est qu'il y a, c'est proche de la rocade, c'est facile pour les participants de trouver, il y a du stationnement, il y a la piste d'athlétisme et il y a les vestiaires et les douches. Mais moi ça ne me dérange pas si on tourne dans tous les quartiers de Sin-le-Noble ...

Mme LEGRAND : On pourrait faire un partenariat avec le golf. (*Rires*)

M. le MAIRE : Je ne sais pas si au mois de décembre, courir sur le golf, ils vont être d'accord. (*Brouhaha*) Mais ceci dit peut être qu'ils seraient contents (*Brouhaha*). Mais moi je note l'idée de Véronique qui va rejoindre l'organisation de la Corrida (*Rires*). Vincent ?

M. CAMPISANO : Moi je voulais rajouter qu'à l'époque on faisait cette course durant le Téléthon. Et donc le Téléthon avait comme appui cette course La Corrida. Donc là, on n'associe plus, ça serait intéressant quand même... puisque le Téléthon ça fait une certaine [*incompréhensible*] ça fait une paire d'années, on l'a oublié sur Sin-le-Noble, même s'il y a des coureurs, des cyclistes qui viennent au démarrage de la Mairie. Mais ce n'est pas l'impact qu'a cette Corrida, cette course-là ce serait extraordinaire de pouvoir associer le Téléthon à cette course, à cet évènement-là, quoi.

M. le MAIRE : Moi je suis entièrement d'accord avec toi. Effectivement ça avait été annulé, le Téléthon, sous le mandat précédent. Alors ça n'a pas été oublié parce que l'année dernière, le club de foot des Epis avait organisé, ils avaient couru toute la nuit, je crois. Ils avaient fait des relais pour le Téléthon, ben tu y étais même allé, tu avais passé un bout de la nuit là-bas (*Brouhaha*).

M. CAMPISANO : Faire un tour.

M. le MAIRE : Il n'en reste plus que 99 pour faire la Corrida.

M. CAMPISANO : Est-ce- que tu l'as fait ? (*Rires*)

M. le MAIRE : Non. Je ne l'ai pas fait. Et les jeunes du Conseil municipal de la jeunesse avaient noté dans leurs projets de relancer le Téléthon. Il faudra que l'on voit avec eux puisqu'effectivement si là on a, à la fois le marché de Noël – alors je crois que le Téléthon c'est le week-end d'avant – mais ce n'est pas à une semaine près, ce n'est pas grave, on peut ... . Donc effectivement si le Conseil municipal de la jeunesse ils ont à la fois La Corrida où ils peuvent aller à un stand, ou trouver une action et puis après ils ont le marché de Noël avec les associations et les commerçants, je trouve que c'est une excellente idée. Donc il faudra qu'on relance ça et puis en plus c'est le Conseil municipal de la jeunesse que l'on avait eu il y a quelques semaines qui voulait travailler dessus. C'est une excellente idée, on note. Patrick, Didier notent tout ça.

Tu vois, ça on ne l'avait pas vu en commission et c'est intéressant le Conseil municipal ! (*Rires*) On enrichit.

M. CAMPISANO : Ça fait 40 ans que j'y ... [*inaudible*]

(*Brouhaha*)

M. le Maire : Donc je vous propose d'adopter cette délibération sachant que Patrick ALLARD qui fait partie du club de l'AS Sin Athlétisme ne prend pas part au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ? Adopté à l'unanimité moins la non-participation au vote de Patrick ALLARD.

M. CAMPISANO : Pardon ?

M. le MAIRE : Oui Vincent.

M. CAMPISANO : Pas pour cette fois-ci ... Non non, celle qu'on a voté précédemment, au niveau de la Prévention Routière. On avait posé la question au niveau des loyers et on devait avoir une réponse aujourd'hui et enfin tu n'as pas ... Enfin je ne sais pas si tu as vu la question. Parce que les loyers de l'année 2016 étaient de 12 900 €, pratiquement 13 000€ et ils passaient à 1 500 €, pour 2017. Donc on voulait savoir ce qu'il s'était passé.

(*Au loin*) Mme FAIVRE : C'est un changement de locaux. J'ai croisé...

M. CAMPISANO : Il y a 13 000 € qui disparaissent en loyer.

Mme FAIVRE : Ben Vincent j'ai croisé... Il s'avère que j'ai croisé fortuitement Jacky MARECHAL vendredi soir à Douai puisque c'était le baptême du Parvis Georges PRETRE devant le conservatoire et je lui ai posé la question. Il m'a confirmé que c'était tout simplement un changement de locaux.

M. CAMPISANO: D'accord. Ok. Ils économisent quand même 13 000 €.

Mme FAIVRE : C'est ça.

(*Brouhaha*)

M. le MAIRE : C'est bon ? Sachant que Jean-Claude verra la Prévention Routière qu'on peut mettre avec en route avec Johanne pour les écoles et éventuellement Isabelle pour les personnes âgées.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

14 – Versement d’une subvention exceptionnelle à l’association « Karaté Club Sinois » pour la participation aux frais de déplacements d’une athlète inscrite dans le suivi en vue des JO 2024 à Paris

M. le MAIRE : Alors une autre demande de subvention exceptionnelle pour le Karaté Club sinois pour la participation aux frais de déplacement d’une athlète inscrite dans le suivi des JO 2024. Patrick ALLARD.

M. ALLARD : Alors on a parlé, lors du dernier Conseil municipal ou peut-être un autre plus tôt que l’on avait une quinzaine de karatékas qui avaient participé aux différents championnats de France l’année passée. Il faut savoir que parmi ces karatékas, il y en a 3 qui ont été inscrites sur les listes de haut niveau du Ministère des Sports. Parmi ces 3 là, il y en a 2 qui sont retenues dans le suivi national pour intégrer les équipes de France et parmi ces 2 là, il y en a déjà une qui est dans le suivi olympique. Avec la nouvelle que l’on a eu cette semaine de JO 2024 à Paris ... Bon, il faut savoir que de gros efforts vont être dans toutes les fédérations olympiques. Comme le Karaté est olympique à partir de 2020, on aura donc le karaté en 2024 à Paris et cette jeune demoiselle, qui fait aussi partie du Conseil municipal des jeunes, qui a 13 ans est rentrée dans le suivi olympique 2024. Elle aura 20 ans en 2024. Elle est dans la préparation. Il faut savoir que maintenant dans le suivi ... la fédération va prendre en charge pas mal de stages, de frais de stages mais elle va devoir, dans le travail quotidien, sortir de son club et aller s’entraîner dans plusieurs clubs de France, là où il y a des coaches de niveau international pour progresser, parce que le travail au niveau de la fédération ne sera pas suffisant. Donc il y aura aussi un travail personnel à réaliser et après ça va être lourd. Encore une fois, ce sont les frais de déplacement, des frais d’hébergement, ce n’est pas de l’argent qui va pour un sportif pour mettre dans sa poche ou ... C’est vraiment des frais de déplacement et d’hébergement et ça va être très très lourd et je pense que si on a un rôle à jouer, c’est maintenant. C’est à 13 ans, c’est là où on doit être au départ d’une carrière et comme dit souvent Christophe, ce n’est pas dans 7 ans qu’il faudra être sur la photo. C’est aujourd’hui qu’il faut être là pour l’accompagner et j’espère qu’on aura une sinoise aux JO 2024. Donc voilà, et c’était aussi aller vers la réflexion qui nous interpelle au niveau de ces jeunes-là, c’est de travailler à élaborer, pourquoi pas, une bourse de haut niveau, pour d’autres sportifs de très haut niveau qui viendraient à se distinguer à Sin-le-Noble.

M. le Maire : Oui effectivement c’est ce que je souhaitais ajouter à l’issue de la présentation, c’est que je pense que ce sera un beau travail de la commission n°2 voire de l’OMS aussi – avec l’office municipal des sports- parce qu’on a déjà fait la soirée des trophées, on a déjà fait la mise à l’honneur .... Je sais qu’on a des ceintures mondiales en boxe avec Nicolas CARMONA... Voilà on a des ... . Là je crois que j’ai reçu, il faudra que je voie, je crois que j’ai reçu un courrier comme quoi on a une championne de France d’équitation [*inaudible*] L’année passée mais là encore j’ai reçu un courrier de la fédération d’équitation ... Je ne sais pas (*Brouhaha*) Donc on a quelques athlètes qui ont d’excellents résultats. Donc il pourrait paraître pertinent au regard de la qualité de ces athlètes qui sont accueillis dans certains clubs sinois de travailler à la mise en place d’une bourse pour les sportifs de haut niveau et de définir les critères d’attribution de la bourse mais aussi et surtout des conditions plus précises en termes de représentation de l’image de la collectivité. Il faut vraiment que ce soit un partenariat. C’est-à-dire que 1° on sache quand est-ce que l’on donne la bourse de haut niveau, quelles sont les conditions. Au moins, ce n’est pas au cas par cas et à la tête du client, c’est défini, il faut être à tel niveau et pour quelles raisons et en échange on porte aussi l’image de la collectivité. Donc Vincent, je pense que c’est un beau boulot pour les ex-adjoints aux sports de la C2 et puis avec le président de l’OMS de travailler dessus et au moins ce sera clairement établi. Donc là, cette année, on passe par une subvention exceptionnelle pour laquelle je pense tout le monde sera d’accord. On vous a mis le courrier en pièce jointe page 117 de la Présidente du Karaté Club Sinois. Je remarque qu’ils sont très optimistes au Karaté Club puisqu’ils nous parlaient déjà des JO 2024 à Paris, le 17 août. Ce n’était pas attribué. Mais ...

M. CAMPISANO : Il n’y avait pas beaucoup de suspens... (*Brouhaha*)

M. le MAIRE : Il ne faut jamais vendre la peau de l’ours avant de l’avoir tué ! (*Brouhaha et rires*) Et si Los Angeles avait changé d’avis ...

Alors on notera 1 000 € de subvention exceptionnelle pour l’année 2017 au KCS pour son ... pour les stages, les déplacements et les entraînements de haut niveau de son adhérente. Vous



m'autoriser à signer et à accomplir les démarches afférentes et cette dépense est inscrite au budget communal, article 6748. Pas d'abstention ? Pas de voix contre ?

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **VII / RESSOURCES HUMAINES**

#### **15 – Actualisation du taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains enseignants pour le compte des collectivités territoriales**

M. le MAIRE : Et enfin dernière délibération dans le cadre de la délégation des ressources humaines dont je suis le rapporteur et qui vise à actualiser les taux de rémunération des heures supplémentaires qui sont effectuées par certains enseignants pour le compte des collectivités territoriales. Donc délibération qui vise à se conformer aux dispositions réglementaires et législatives en vigueur et qui ont modifié le taux de rémunération des instituteurs qui effectuent des heures supplémentaires pour le compte de la collectivité dans le cadre de la surveillance cantine des élèves demi-pensionnaires des écoles sinoises. Il revient en effet aux collectivités locales concernées, en vertu du décret du 14 octobre 1966 qui a été modifié par le décret d'octobre 1992, de déterminer le montant de la rémunération dans la limite du plafond fixé par les textes. Un décret du 25 mai 2016 prévoit une double augmentation de 0,6% du point d'indice (juillet 2016/ février 2017) ce qui entraîne une revalorisation du taux plafond des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles. Pour la Commune cette revalorisation se porte au taux maximum de 10,68 € par heure de surveillance. L'actualisation du taux de rémunération n'a pas été opérée depuis l'actualisation de la séance du Conseil municipal de juin 2002 alors que le taux plafond a été revu à la fois en 2010 et comme on vient de le dire, en 2016. Il est donc proposé de l'actualiser au regard des évolutions du point d'indice et de décider de la rémunération des enseignants concernés sur la base du taux plafond. Il est à noter une proposition de simplification administrative puisque conformément à la doctrine administrative de la collectivité, il est proposé d'acter la rémunération au taux plafond avec une actualisation de la rémunération en fonction de l'actualisation du taux plafond. C'est le sens de la délibération de la page 123 qui a reçu un avis unanime et favorable de la C1 du 13 septembre 2017 et qui vous propose page 124 dans l'article 1<sup>er</sup> de décider de la rémunération des enseignants assurant des heures supplémentaires. Donc je vous passe le détail du tableau et vous l'avez tous lu, vous le connaissez par cœur. Vous m'autorisez par l'article 2 à accomplir les formalités y afférent en précisant l'actualisation du taux plafond à intervalles réguliers sera prise en compte pour assurer ladite rémunération. L'article 3 dit que le versement de ces rémunérations sera assuré mensuellement auprès du personnel enseignant et fixe au 1<sup>er</sup> octobre 2017 la date d'effet du présent acte. Et on vous rappelle que ces dépenses correspondantes sont prélevées sur les crédits inscrits au budget communal en son chapitre 012. Des remarques ? Des questions ? Non ?

Ça n'a pas l'air de motiver parce que j'entends parler à droite, à gauche ... Ouais ouais, là c'est plus chez vous, c'est chez nous là ! (*Rires*) Je vais leur en parler demain en bureau municipal ! (*Rires*)

Pas de question ? Pas de remarques ?

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

M. le MAIRE : Merci beaucoup pour cette attention. Je vous souhaite une bonne soirée puis rendez-vous au prochain Conseil municipal.

Juste avant de partir, est-ce que tout le monde a bien signé la feuille pour le vote du budget ? Donc voilà, peut-être que quelques-uns ne l'ont pas eue. Ne partez pas sans avoir signé.